SOGECLAIR

DOCUMENT DE REFERENCE
incluant le rapport financier annuel

2012

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES 5

1.1. Personnes responsables des informations 5

1.2. Attestation du responsable du document de référence 5

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 6

2.1. Coordonnées 6

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence 6

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 7

3.1. Informations des périodes 7

3.2. Informations intermédiaires 9

4. FACTEURS DE RISQUES 9

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 10

5.1. Histoire et évolution de la société 10

5.2. Principaux investissements 12

6. APERCU DES ACTIVITES 12

6.1. Principales activités 12

6.2. Principaux marchés 14

6.3. Evénements exceptionnels 15

6.4. Risque de dépendance 15

6.5. Concurrence 15

7. ORGANIGRAMME 16

7.1. Organigramme juridique 17

7.2. Organigramme fonctionnel 18

7.3. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales 18

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 19

8.1. Politique d'investissements 19

8.2. Frais de développements 19

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation 19

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES 19

10. TRESORERIE ET CAPITAUX 20

10.1. Capitaux et flux de trésorerie 20

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives 20

10.3. Sources de financement 20

11. R&D, BREVETS ET LICENCES 20

11.1. Recherche et développements 20

11.2. Brevets et licences 20

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES 20

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES 20

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE..... 21

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société.....21

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale.....24

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES..... 24

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 24

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux 24

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur.....24

16.3. Comités.....24

17. SALARIES..... 25

17.1. Répartition des effectifs 25

17.2. Participations et stock-options.....25

17.3. Accord de participation au capital 25

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES..... 25

18.1. Franchissements de seuils.....25

18.2. Droits de vote multiples 25

18.3. Contrôle 25

18.4. Accords d'actionnaires 27

18.5. Principales données boursières 27

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 28

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE 28

20.1. Informations financières historiques.....28

20.2. Informations financières pro-forma.....28

20.3. Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2012).....28

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles.....59

20.5. Dates des dernières informations financières 66

20.6. Informations financières intermédiaires et autres 66

20.7. Politiques et distributions de dividendes 66

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....66

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale.....66

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 67

21.1. Capital social 67

21.2. Actes constitutifs et statuts.....68

21.3. Nantissements, garanties et sûretés.....70

22. CONTRATS IMPORTANTS 70

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 70

23.1. Déclaration d'expert 70

23.2. Autres déclarations 71

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 71

24.1. Documents accessibles au public 71

24.2. Information des actionnaires et analystes 71

25. INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES PARTICIPATIONS 71

26. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2013 72

27. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2013 107

27.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale 107

27.2. Rapport financier annuel 116

27.3. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux 117

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personnes responsables des informations

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogeclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogeclair.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Fait à Blagnac, le 15 avril 2013

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Coordonnées

Co-Commissaire aux comptes titulaire
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par Monsieur Jean-Marie FERRANDO
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE
Désigné par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2004 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Co-Commissaire aux comptes titulaire
MOREREAU AUDIT SAS représentée par Monsieur Didier GARRIGUES
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE
Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, en remplacement de Monsieur Robert MOREREAU, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur André DAIDE
2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE
Désigné par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2010, en remplacement de Monsieur Christian DUBOSC pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT
3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES
Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009, en remplacement de Monsieur Régis MOREREAU, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants – 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2010	31 décembre 2015
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Didier GARRIGUES 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2009	31 décembre 2014

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Informations des périodes

3.1.1. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2012	2011	2010
Chiffre d'Affaires	94,33	76,67	71,97
EBITDA[(1)]	12,93	9,32	6,86
Résultat opérationnel	8,26	5,77	3,55
Résultat avant impôt	8,03	5,54	3,51
Résultat net	6,08	3,94	2,74
Résultat net part du groupe	5,86	3,63	2,49

(1) résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2. Structure financière

(en M€)	2012	2011	2010
Fonds propres	26,22	20,96	17,74
Avances conditionnées (AC)	3,79	3,04	2,45
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	1,53	2,66	-1,57
Ratio d'endettement net (hors AC)	-0,06	-0,12	0,09

3.1.3. Evolution de l'activité

Par pays

(en M€)	2012	2011	2010
France	57,0	48,7	45,1
Allemagne	21,2	18,3	16,6
Royaume-Uni	6,7	4,9	2,3
Espagne	1,6	1,1	0,7
Autres pays	7,8	3,7	7, 3

Par divisions et filiales (contribution au Chiffre d'Affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe) [(1)]

	2012		2011		2010	
(en M€)	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Division Aerospace	**80,52**	**85,36**	**66,24**	**86,40**	**56,79**	**78,90**
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	51,25		42,38		37,12	
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	22,56		18,40		16,20	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	1,20		0,89		0,98	
SOGECLAIR AEROSPACE Ltd	2,58		2,82		1,96	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	0,00		0,00		0,00	
AVIACOMP SAS	2,56		1,48		0,26	
S2E CONSULTING SAS	0,32		0,27		0,27	
CHECKAERO BV	0,04					
Division Véhiculier	**2,67**	**2,83**	**2,25**	**2,93**	**2,08**	**2,89**
SERA INGENIERIE SAS	2,67		2,25		2,08	
Division Simulation	**11,14**	**11,81**	**8,17**	**10,67**	**13,12**	**18,23**
OKTAL SAS	9,06		5,96		10,82	
OKTAL SE SAS	2,08		2,21		2,30	

[(1)] *Hors holding*

3.1.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	**2012**	**2011**	**2010**
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	879	793	791
Techniciens et employés	103	109	90
TOTAL	**982**	**902**	**881**

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

L'entreprise utilise de nombreux moyens à disposition pour satisfaire les besoins en recrutement (cabinets-conseils, participation à des salons d'experts, organisation d'événements, etc.).

3.1.5. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : Aerolia, Airbus (De, Es, Fr, Uk), Agusta Westland, Aixam, Andra, ATR, Autosoft Asia, Bombardier, C.F.L, Cnes, Cnrs, Daimler Chrysler, Dassault, Defence Science & Technology Agency, Dga, EADS, Egis Avia, Elan, Eurocopter, Flextronics Automotive Gmbh, Icsa, Indra, Innosimulation, Inc, Intermec Stc Sas, Kaefer Aerospace, Kaï, Keolis, Latecoere, Mbda, Mb-Technology GmbH, Mécachrome, Onera, Pacific Co Ltd, P3, Peugeot Citroën Automobiles, Ratier-Figeac, Ratp, Regienov, Renault, Renault Trucks, Rossi Aero Equipements, Safran, Sagem Défense Sécurité, Sefee, Sncb - Transurb Technirail, Sncf, Société de Transport de Montréal, Spirit Aerosystems,

Sukhoi Civil Aircraft, Technip, TCDD, Thales, The City of Calgary, Tongji University, Université Pierre & Marie Curie, Valeo, Wehrtechnische Dienststelle, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECLAIR totalise, sur l'exercice, 198 clients actifs.

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Tunisie. Le Chiffre d'Affaires hors France a ainsi représenté 40% du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2012 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques jours d'expertise (soit quelques k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.2. Informations intermédiaires

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogeclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale

SOGECLAIR SA

5.1.2. Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés : 335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3. Date de création et durée

Date de création : 1er février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'en 2046.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

5.1.4. Siège social et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - BP 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)
Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 – Fax : 33 (0)5.61.71.71.00 – Site Internet : www.sogeclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.

5.1.5. Evénements importants

1986 :

- Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 :

- Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.

A partir de 1992 :

- Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.

1998 :

- Introduction de SOGECLAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).

2000 :

- Prise de participation à hauteur de 57% dans la société OKTAL SA, société d'ingénierie spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
- Prise de contrôle à hauteur de 70% de la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 :

- Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.

2002 :

- Prise de participation à hauteur de 51% dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE) en Allemagne, société d'ingénierie mécanique.

- Création d'une filiale en Espagne, avec MASA et ICSA ; SOGECLAIR possède 45% des parts.
- Création d'une filiale au Japon, OKTAL Japon, à 50/50 avec le représentant local.
- Création de la société ADM en France avec MECACHROME ; SOGECLAIR possède 35% des parts.

2004 :

- Rachat de minoritaires THARSYS ; SOGECLAIR possède 100% des parts.

2005 :

- Rachat de minoritaires de la filiale Espagnole ; SOGECLAIR possède 75% des parts.
- Réorganisation des participations OKTAL SA et OKTAL SE ; vente de la participation dans OKTAL Japon.
- Implantation au Royaume-Uni avec la création d'une filiale à 100% de SOGECLAIR.

2006

- Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.
- Rachat de minoritaires OKTAL SA ; SOGECLAIR possède près de 98% des parts.
- Rachat de minoritaires de la filiale Allemande ; SOGECLAIR possède plus de 78% des parts.

2007

- Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux ; SOGECLAIR possède 80% des parts.
- Augmentation de capital de S2E Consulting ; SOGECLAIR possède près de 47% des parts.
- Joint venture avec le groupe VECTRA en Inde.

2008

- Création, avec MECAHERS de AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGECLAIR possède 55% des parts.
- Vente de la filiale THARSYS.

2009

- Création d'une filiale en Tunisie ; SOGECLAIR possède près de 100%.
- Rachat de minoritaires de la filiale Allemande ; SOGECLAIR possède plus de 99% des parts.

2010

- Augmentation de capital d'AVIACOMP SAS; SOGECLAIR possède toujours 55% des parts.
- Scission de l'ex Pôle Ingénierie & Conseil en deux divisions : Aerospace et Véhiculier.
- Annonce d'une nouvelle organisation opérationnelle au sein des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace et adoption par celles-ci d'une dénomination commune en Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni et Tunisie à savoir : SOGECLAIR AEROSPACE.
- Rachat de minoritaires SOGECLAIR AEROSPACE SAS en France ; SOGECLAIR possède 100% des parts.
- Transfert Universel de Patrimoine d'EDT dans SOGECLAIR AEROSPACE SAS en France.
- Augmentation de capital de SOGECLAIR AEROSPACE SA en Espagne ; SOGECLAIR possède plus de 86% des parts.
- Augmentation de capital de SOGECLAIR AEROSPACE SARL en Tunisie ; SOGECLAIR possède toujours 100% des parts.
- Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGECLAIR possède désormais près de 65 % des parts.

2011

- Création de CHECKAERO BV aux Pays-Bas ; SOGECLAIR possède 75% des parts.

- SOGECLAIR a déployé sa nouvelle organisation en 3 divisions stratégiques :

  Aerospace :

  a) pour les activités d'ingénierie : *Aérostructure, Installations Systèmes, Gestion de Configuration, Equipements - du consulting au produit.*

  b) pour les Co-entreprises :

  - *Conception et réalisation de sous-ensembles d'aérostructures composites et métallique,*
  - *Consulting en architecture systèmes,*
  - *Contrôle de dossiers de calcul.*

Véhiculier : *Ingénierie de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.*

Simulation : *Simulateurs d'étude et d'entraînement, Ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).*

5.2. Principaux investissements

5.2.1. Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2012 ont consisté en l'immobilisation de frais de développements pour plus de 2,5 M€, en moyens informatiques et réseaux de production pour 2,6 M€.
Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2. En cours

A date, il n'existe pas d'investissements significatifs en cours en dehors de la prochaine création d'une filiale au Canada, la poursuite des développements sur le programme A350XWB et les investissements courants.

5.2.3. Programmés

Des frais de développements sur les programmes Airbus A350 et Bombardier CSeries se sont poursuivis en 2012 comme indiqué au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et activités

SOGECLAIR assure des projets d'envergure d'études, de co-développement jusqu'à la livraison pour de grands comptes industriels et développe des solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle.

a) Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- l'ingénierie aéronautique et spatiale pouvant aller jusqu'à la réalisation de sous-ensemble d'aérostructure,
- l'ingénierie de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- la simulation de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation).

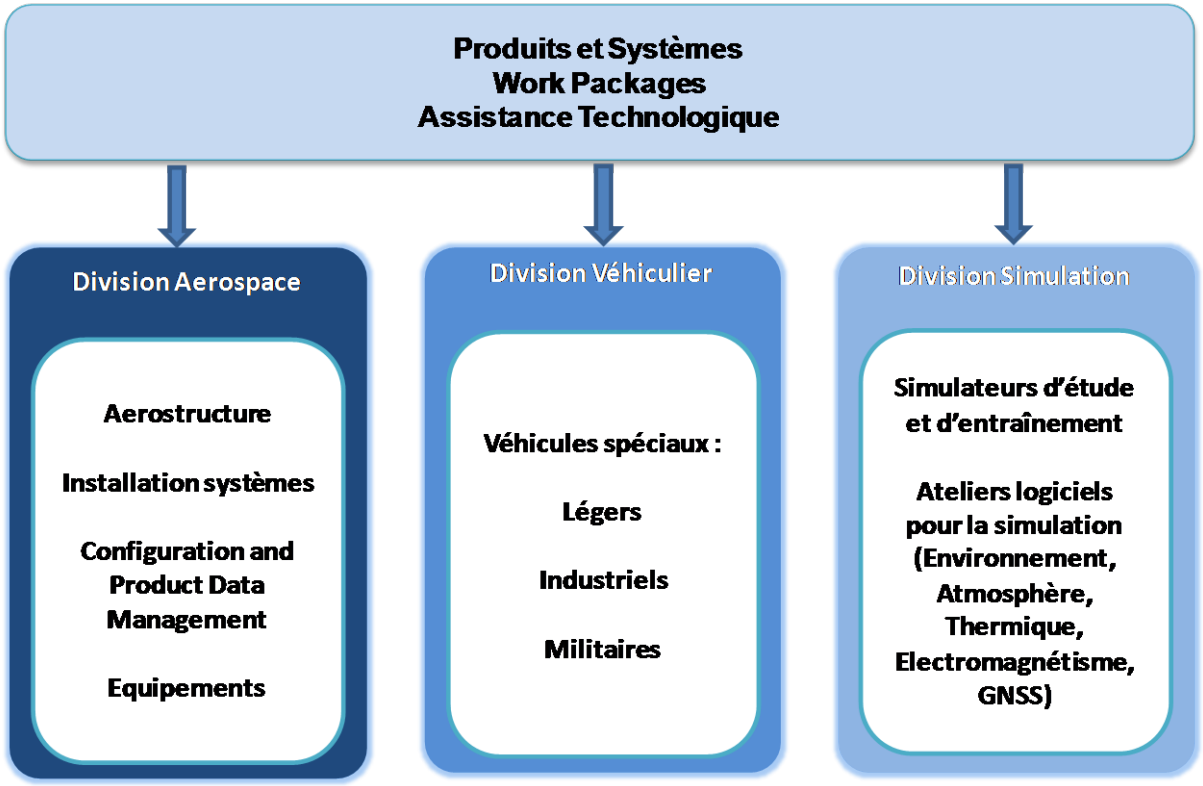

b) L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois modes contractuels :

Assistance Technologique
Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Work-Packages
Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Produits et Systèmes
Cette activité consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet ou un produit, dans ses phases, de la conception à la production et au soutien série. SOGECLAIR associe ses compétences à celles d'industriels partenaires.
Cette activité s'appuie sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de management de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.
Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

c) L'activité par division

La division Aerospace : 85% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, systèmes mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, toldom…), et enfin des tests et qualifications.

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : tronçon central de l'Airbus A350, sous-ensembles structuraux du programme SMS de Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages matériels aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,

- conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, meubles électriques, sous-ensembles composites de l'Airbus A350, Bombardier CSeries et Learjet 85,
- fourniture : répliques d'équipements réels pour la simulation,
- support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, conseil, méthodes,

La division Véhiculier : 3% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans le domaine de l'ingénierie pour la conception et la réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : véhicules spéciaux légers et industriels,
- conception et réalisation : véhicules spéciaux militaires.

La division Simulation : 12% de l'activité

SOGECLAIR assure et développe des solutions dans le domaine des simulateurs de recherche, d'étude et d'entraînement ainsi que des ateliers et des logiciels de simulation. Ces moyens ont pour objectif de mieux concevoir, former et communiquer.

Le développement de ces technologies de simulation est destiné à concevoir de nouveaux systèmes, à valider l'adaptation de ceux-ci à leur environnement, à former les futurs utilisateurs et à étudier sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

Ces technologies sont commercialisées dans les secteurs aéronautique, automobile, ferroviaire et défense.

Exemples de réalisations :

- conception, réalisation et mise en service de simulateurs :
    - automobiles pour l'étude des facteurs humains, la conduite et l'éco-conduite (voiture, camion, bus, tramway, etc.),
    - ferroviaires de formation et d'entraînement (train, métro, etc.),
    - aéronautiques civils pour l'étude et l'entraînement (avion, hélicoptère, trafic aérien, etc.),
- logiciels d'environnements synthétiques :
    - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
    - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la radionavigation.

6.1.2. Nouveaux produits

AVIACOMP, société créée mi-2008, conçoit et réalise des ensembles structuraux pour aéronef en exploitant la technologie des matériaux composites thermoplastiques qui présentent un compromis de caractéristiques techniques innovant. L'entreprise s'appuie sur des moyens industriels avancés pour maîtriser et piloter par automatisme ces procédés performants. AVIACOMP réalise le développement et la fourniture des trappes de voilure sur des programmes d'avions commerciaux et a enregistré de 2010 à 2012 trois contrats majeurs à long terme et en source unique.

CHECKAERO, société créée mi-2011, propose une offre innovante dans le domaine de l'expertise calcul. L'activité opérationnelle de la société a démarré dès le 1er semestre 2012.

6.2. Principaux marchés

SOGECLAIR se positionne sur des secteurs à fort contenu technologique que sont l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la Simulation.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par le process et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie…

De par son positionnement de spécialiste, SOGECLAIR a fait le choix stratégique de se concentrer sur l'ingénierie produit et la simulation pour les marchés « Aéronautique », « Automobile & Ferroviaire », « Défense & Industrie » dont la répartition figure ci-dessous :

Marchés	**2012**	**2011**	**2010**
Aéronautique	82%	84%	77%
Automobile & Ferroviaire	9%	9%	12%
Défense & Industrie	9%	7%	11%

Les marchés sont tirés principalement par le besoin de différenciation de ses clients, par une offre de produits en constants renouvellements, un environnement réglementaire toujours plus exigeant (pollution atmosphérique, sonore, sécurité, augmentation du trafic, qualification des opérateurs, sûreté…) et des coûts d'exploitation (énergie, matériaux) et de développement (essais, optimisation des produits et des formations…) toujours plus bas.

Depuis de longues années, SOGECLAIR a capitalisé une expérience de véritables forfaits qui représentent une part de plus en plus importante de la demande de ses clients, qui attendent de leurs fournisseurs des responsabilités de résultats pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles complexes et/ou de systèmes complets.

En 2012, ces projets à engagement de résultat ont représenté plus des trois quarts du Chiffre d'Affaires de SOGECLAIR grâce à une politique adaptée et une longue culture de coopérations technologiques et industrielles (centres de recherche, d'enseignement, laboratoires, constructeurs, industriels et opérateurs).

Depuis quelques années, nous assistons à l'émergence de nouvelles demandes clients dans deux directions :

- la réalisation de prestations homogènes et globalisées au niveau européen et mondial. Fort de plus de 15 ans d'expérience internationale avec plus de 33% de ses effectifs et 40 % de son Chiffre d'Affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions de taille réduite,
- l'offshore qui regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone low cost pour réduire les coûts de production et d'autre part l'offset pour satisfaire en partie aux objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a noué des coopérations depuis plusieurs années en Inde et en Turquie et a créé une filiale en Tunisie en 2009.

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis, depuis de nombreuses années, à SOGECLAIR d'anticiper les évolutions majeures du secteur.

L'activité 2012 de SOGECLAIR, en croissance de 23%, atteste de la pertinence de la stratégie de spécialiste mise en œuvre. En effet, comparé au secteur, le Chiffre d'Affaires de l'année confirme la bonne tenue de SOGECLAIR malgré une forte concurrence tous marchés et toutes divisions confondus.

6.3. Evénements exceptionnels

A date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur

6.4. Risque de dépendance

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

6.5. Concurrence

SOGECLAIR est un acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt par zone géographique :

- tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING,
- en France : GECI, SEGULA, SOGETI HIGH TECH,
- en Allemagne : AUSY, BERTRANDT, FERCHAU, INDUSTRIE HANSA, RÜCKER AEROSPACE, VOITH,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISET, ITD,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING, MAGELLAN, ATKINS.

Les principaux concurrents de la division Véhiculier sont : GTS/SOLUTION F, MATRA PININFARINA.

Les principaux concurrents de la division Simulation sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FORUM 8, GAVAP, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEI, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, VIRES, XPRIMARY IMAGE,
- environnements synthétiques :
  - o - éditeurs internationaux de logiciels comparables : CAE/PRESAGIS, SAIS, LM-INSYS, EMSS-SA, JRM, ST/MAK,
  - o - sociétés de services en France : CRIL, CS, TEAMLOG, IPSIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une expertise technologique de ses ingénieurs qui fait de SOGECLAIR un acteur majeur dans ses domaines.
- Une maîtrise de la spécification jusqu'au produit en service.
- Une politique d'innovation importante en R&D sur des programmes clients et sur des produits propres.
- Des revenus garantissant une forte visibilité sur l'activité, basés sur les produits :
  - en développement :
    - nouveaux programmes A350, A320NEO, SMS, CSeries, Learjet 85,
    - simulateurs de recherche,
    - Prototypes de véhicules,
  - en production et en service :
    - programmes existants A320, A330, A380, A400M, MIRAGE, RAFALE, F7X,
    - simulateurs d'entraînement,
    - véhicules de lutte contre les explosifs.
- Un déploiement international, 40% de l'activité, qui capitalise plus de 15 années d'expérience.

7. ORGANIGRAMME

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.
Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

7.1. Organigramme juridique

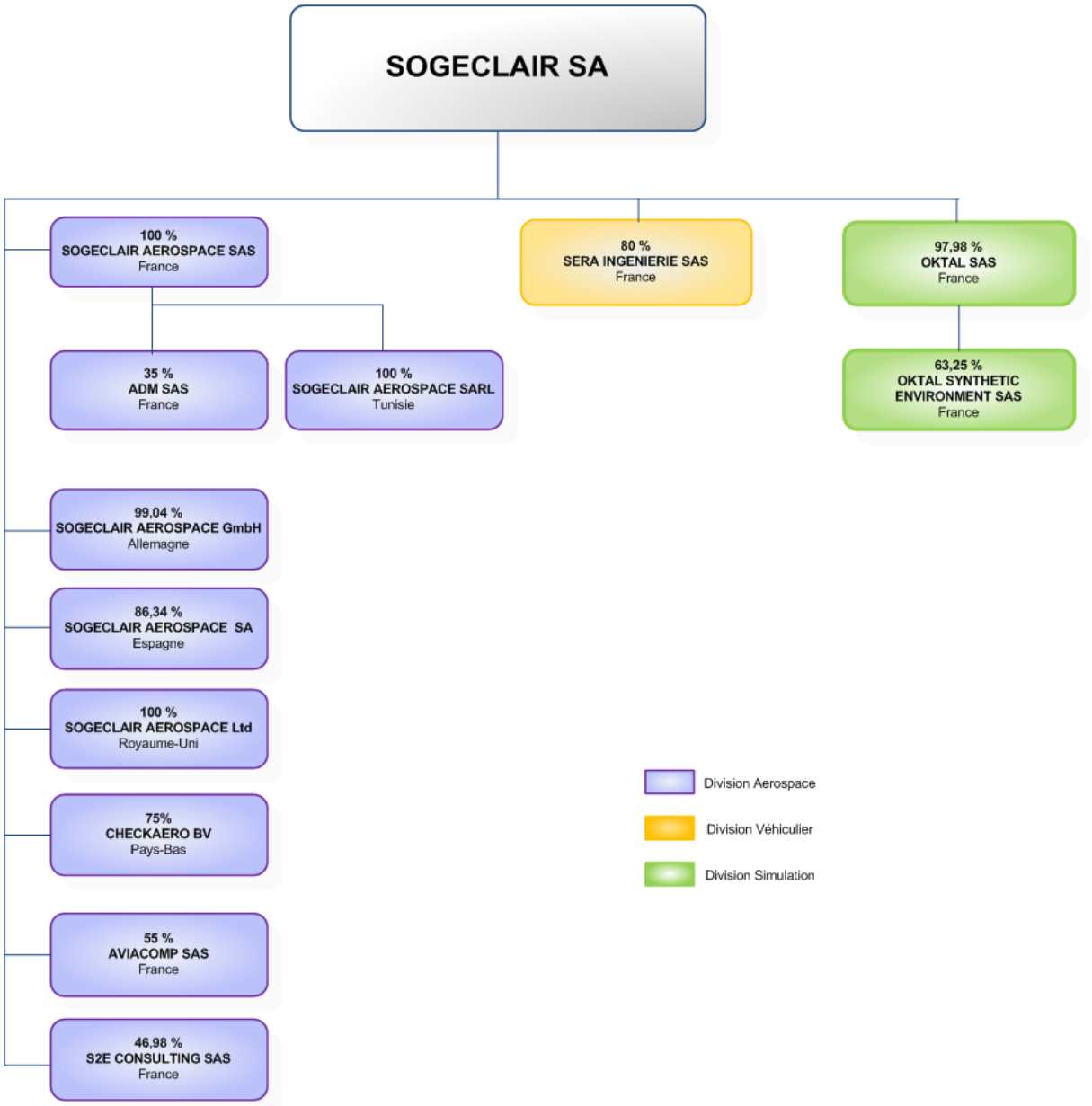

7.2. Organigramme fonctionnel

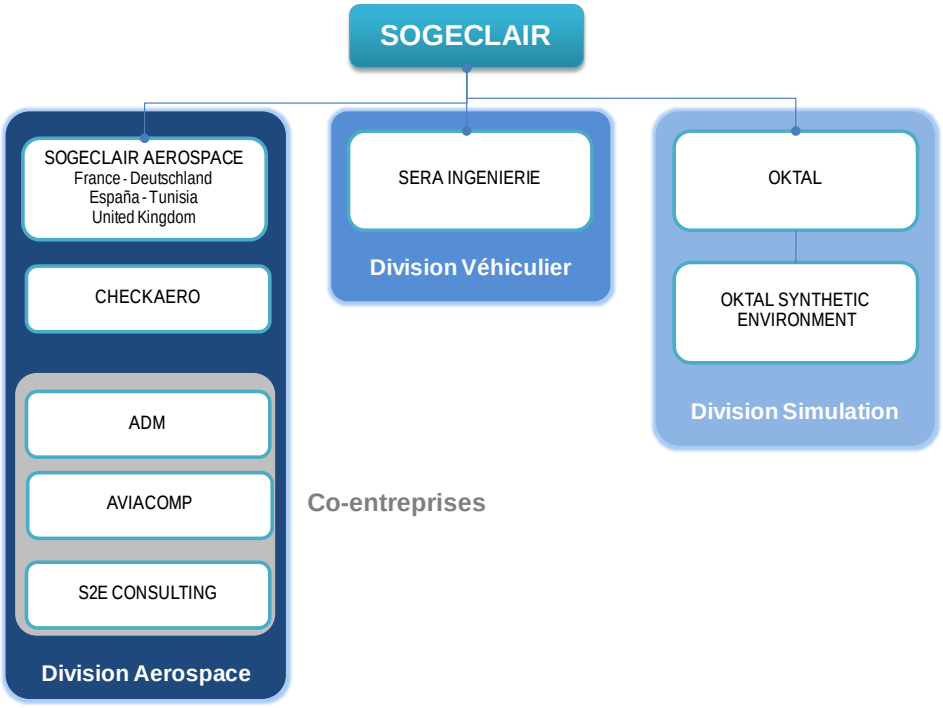

7.3. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,
- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des Directions Générales et/ou Opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs Directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le Comité de Direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des réunions mensuelles avec chaque Directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité,

- des revues de Direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des comités de Direction tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des réunions de Directions Commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions Production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,
- des réunions Qualité mensuelles,
- des « people review » où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Politique d'investissements

(en M€)	**2012**	**2011**	**2010**
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	2 625	2 228	1 514

Les investissements portent sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes…), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par location financière, crédit-bail, fonds propres et exceptionnellement par emprunt moyen terme.

A ce jour, les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

8.2. Frais de développements

La politique de l'émetteur en matière de frais de développements est indiquée au chapitre 11.1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2012, SOGECLAIR compte 19 sites d'exploitation : en région toulousaine (4), en région parisienne (2), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), Amsterdam, Augsbourg, Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Getafe (Madrid), Séville, Bristol, Tunis représentant une surface totale de 13.201 m² soit plus de 13 m² par salarié pour un coût annuel total de 1.645 k€ HT.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux et flux de trésorerie

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.12 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3. Sources de financement

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.12 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11. R&D, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développements

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatives à l'exécution de contrats pour ses clients.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2. Brevets et licences

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de deux nouveaux brevets en 2011 et 2012.

Les marques et noms de domaines ont fait l'objet de renouvellement en 2007 et 2008.

En 2010, SOGECLAIR a rationalisé les marques et les organisations des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace en Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni et Tunisie. Ces filiales ont adopté la marque SOGECLAIR AEROSPACE comme dénomination.
Les filiales concernées versent une redevance de marque à SOGECLAIR sur la base de leur Chiffre d'Affaires.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Le dynamisme du secteur aérospatial, le retournement de la division simulation et la visibilité de la division véhiculier, permettent à SOGECLAIR d'anticiper une nouvelle année de croissance.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES

SOGECLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de Chiffre d'Affaires et de résultats.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNERALE

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société

14.1.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante douze-ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 16 mars 2012. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogeclair.com).

14.1.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Philippe ROBARDEY
Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY
Entrepreneur. Président fondateur de SOGECLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET
Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Michel GRINDES
Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Alberto FERNANDEZ
Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.
Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Gérard BLANC
Ancien Executive Vice Président des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus. Administrateur de Valéo.
Président de Marignac Gestion SAS.

Henri-Paul BROCHET
Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.
Directeur général adjoint France : Ancien Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse.
Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.
Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & Espana.
Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Martine ROBARDEY
Formation de juriste, Créateur d'entreprise.

Jacques RIBA (Censeur)
Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

14.1.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

Madame Martine ROBARDEY, administrateur, est l'épouse de Monsieur Philippe ROBRADEY, Président Directeur Général.

Au 31 décembre 2012, la société compte 4 administrateurs indépendants, tous nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société.
Il s'agit de Messieurs : Gérard Blanc, Henri-Paul Brochet, Alberto Fernandez, Michel Grindes.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis – Censeurs
Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.
La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.
Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.
Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.
Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba, dont le mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2011, a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du même jour, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduire des affaires d'un émetteur.

14.1.5. Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.6. Composition du Comité de direction au 31 décembre 2012

Le Comité de direction de l'émetteur est composé de la façon suivante :

Membres du Comité	Fonctions	Nom de la société
Monsieur Philippe ROBARDEY	Président Directeur Général	Sogeclair SA
	Gérant (Co)	Sogeclair Aerospace SARL
	Gérant (Co)	Checkaero BV
Monsieur Marc DAROLLES	Directeur Général Adjoint	Sogeclair SA
	Président	Sogeclair Aerospace SAS
	Président	ADM SAS
	Gérant (Co)	Sogeclair Aerospace SARL
	Gérant (Co)	Checkaero BV
Monsieur Didier LANGLOIS	Directeur Technique	Sogeclair SA
	Président	Aviacomp SAS
Monsieur Javier FERNANDEZ	Directeur Général	Sogeclair Aerospace SA
Monsieur John JANKE	Directeur	Sogeclair Aerospace Ltd
Monsieur Yves SAGOT	Directeur Général	Sogeclair Aerospace GmbH
Monsieur Sylvain CROSNIER	Directeur Général	Sera Ingénierie SAS
Monsieur Laurent SALANQUEDA	Directeur Général	Oktal SAS
Monsieur Jean LATGER	Président	Oktal Synthetic Environnement SAS

Au 31 décembre 2012, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction représentent un montant total de 1.321.906 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute : 957.885 €
- rémunération variable 2011 : 340.722 €
- avantages en nature : 23.299 €

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur

16.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ : contrat de prestation de services avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2012)

16.2.2. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce (E.D.T.) totalement amorti.

16.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

16.3. Comités

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend l'ensemble des administrateurs. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux. Cette décision est maintenue après adhésion au Code Middlenext le 10 mars 2010.

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 du Code de commerce, de supprimer le comité d'audit initialement créé le 18 décembre 2008 et d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit, en application de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2 du rapport du Président à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

17. SALARIES

17.1. Répartition des effectifs

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

17.2. Participations et stock-options

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

17.3. Accord de participation au capital

A ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

18.2. Droits de vote multiples

(Article 15 des statuts)
Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.
Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

18.3. Contrôle

La société n'appartient pas à un groupe.

L'actionnariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010		
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Monsieur Philippe Robardey	249 176	34,37	41,17	240 858	33,22	39,46	255 858	35,29	41,95
Monsieur Jean-Louis Robardey	56 195	7,75	9,31	66 175	9,13	10,88	66 175	9,13	10,88
Madame Huguette Robardey	53 377	7,36	8,85	63 357	8,74	10,41	63 357	8,74	10,42
Madame Anne Robardey	67 344	9,29	11,16	59 026	8,14	9,70	59 026	8,14	9,71
Autres membres de la famille Robardey	61 525	8,49	9,42	58 201	8,03	8,80	43 201	5,96	6,33
Total famille Robardey	**487 617**	**67,26**	**79,91**	**487 617**	**67,26**	**79,25**	**487 617**	**67,26**	**79,29**
Divers (nominatif)	**7 799**	**1,07**	**1,07**	**49 102**	**6,77**	**5,27**	**15 340**	**2,12**	**2,45**
Public	**182 254**	**25,14**	**15,27**	**140 457**	**19,37**	**11,54**	**176 888**	**24,40**	**14,54**
Auto-détention	**47 330**	**6,53**	**-**	**47 824**	**6,60**	**-**	**45 155**	**6,22**	**-**
TOTAL	**725 000**			**725 000**			**725 000**		

Les pourcentages de droit de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions y compris celles privées de droits de vote soit 1 206 795 en 2012, 1.216.732 en 2011, 1.216.200 en 2010.

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par les dispositions de l'article 15 des statuts (Cf. supra section 18.2).
A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Par courrier reçu le 27 juillet 2012, complété par un courrier reçu le 30 juillet 2012, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 25 juillet 2012, par suite de donations (avis AMF n° 212C0981) :

- M. Philippe Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 1/3 du capital de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 249.176 actions SOGECLAIR représentant 496.814 droits de vote, soit 34,37% du capital et 41,17% des droits de vote de cette société,

- Mlle Anne Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 67.344 actions SOGECLAIR représentant 134.688 droits de vote, soit 9,29% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société,

- M. Jean-Louis Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 56.195 actions SOGECLAIR représentant 112.390 droits de vote, soit 7,75% du capital et 9,31% des droits de vote de cette société,

- Mme Huguette Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 53.377 actions SOGECLAIR représentant 106.754 droits de vote, soit 7,36% du capital et 8,85% des droits de vote de cette société.

Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 487.617 actions SOGECLAIR représentant 67,26% du capital et 79,91% des droits de vote de cette société.

La présidence et la Direction Générale du groupe sont assurées par Philippe ROBARDEY.
Les fonctions de Jean-Louis ROBARDEY, père de Philippe ROBARDEY et de Martine ROBARDEY, épouse de Philippe ROBARDEY sont indiquées dans le tableau des fonctions des mandataires sociaux (se reporter aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale).
Les autres membres de la famille ROBARDEY n'exercent pas d'autres fonctions que celles indiquées ci-dessus.
De plus, le Conseil d'Administration est en 2012 constitué pour la moitié d'administrateurs indépendants, ce qui va au-delà des recommandations du code Middlenext adopté par le Conseil d'Administration le 10 mars 2010.
Le contrôle de SOGECLAIR par la famille ROBARDEY n'est donc pas exercé de manière abusive.

18.4. Accords d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, un engagement collectif a été souscrit fin 2004. Il concerne la famille ROBARDEY et Monsieur Marc DAROLLES et porte sur 150.040 actions et droits de vote.

18.5. Principales données boursières

18.5.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1er janvier 2011

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2011	22,00	20,80	3 265	70,50
Février 2011	21,30	20,70	4 722	98,43
Mars 2011	25,50	21,19	8 280	194,25
Avril 2011	33,00	24,73	11 179	326,89
Mai 2011	34,30	32,60	9 531	321,83
Juin 2011	37,00	32,00	8 368	290,20
Juillet 2011	33,00	27,01	3 119	96,42
Août 2011	30,35	26,50	4 772	138,99
Septembre 2011	29,91	25,46	16 219	446,37
Octobre 2011	36,88	29,00	8 499	296,96
Novembre 2011	36,69	27,10	7 140	226,30
Décembre 2011	33,00	37,60	5 152	161,90

Capitalisation boursière au 31/12/2011 : 23,548 M€

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2012	32,99	32,28	1 738	56,75
Février 2012	36,00	32,40	9 538	329,37
Mars 2012	39,55	35,50	16 900	608,84
Avril 2012	41,43	36,10	6 366	251,52
Mai 2012	39,00	36,20	1 553	58,98
Juin 2012	38,00	31,59	3 401	120,16
Juillet 2012	41,00	33,50	10 234	374,38
Août 2012	42,22	39,13	3 426	138,10
Septembre 2012	43,63	41,45	9 766	411,90
Octobre 2012	41,80	41,44	1 999	83,18
Novembre 2012	44,50	41,50	6 033	258,32
Décembre 2012	42,51	39,50	41 148	1 643,16

Capitalisation au 31/12/2012 : 29,44 M€

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2013	49,00	40,44	11 957	550,13
Février 2013	54,00	48,20	18 779	935,45
Mars 2013	69,40	46,55	31 193	1 792,50

Fiche signalétique
EURONEXT PARIS - ISIN FR0000065864 - Code Reuters SCLR.PA - Code Bloomberg SOG.FP

18.5.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2. Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3. Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2012)

20.3.1. Comptes consolidés

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	**NOTES**	**2012**	**2011**	**2010**
Ecarts d'acquisition	1.2.1 & 4.1	3 908	3 908	3 908
Immobilisations incorporelles	4.2	7 399	5 971	4 742
Immobilisations corporelles	4.3	4 409	3 743	2 755
Immobilisations financières	4.4	838	810	666
Autres actifs à long terme	4.5			300
Actif non courant		16 554	14 432	12 372
Stocks et en-cours		919	153	91
Clients et comptes rattachés	4.6	42 144	35 385	35 357
Autres actifs courants		7 214	4 422	2 976
Impôts différés	4.7	2 271	1 677	1 044
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.8	8 168	6 885	3 123
Actif courant		60 716	48 521	42 592
TOTAL ACTIF		**77 270**	**62 953**	**54 964**

PASSIF (en milliers d'euros)	**NOTES**	**2012**	**2011**	**2010**
Capital	4.9	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.9	-858	-858	-829
Réserves et résultats accumulés		20 021	14 815	11 738
Capitaux propres, part du groupe		24 692	19 487	16 439
Intérêts minoritaires	4.10	1 527	1 472	1 299
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		26 219	20 959	17 738
Provisions à long terme	4.11	2 409	1 383	1 282
Avances conditionnées à long terme	4.12	3 413	2 723	2 344
Emprunts et dettes financières à long terme	4.12	3 053	2 344	1 693
Autres passifs long terme		18		
Passif non courant		8 893	6 450	5 319
Avances conditionnées à court terme	4.12	375	321	108
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.12	2 561	1 782	1 937
Emprunts et dettes financières à court terme	4.12	1 019	98	1 062
Provisions à court terme	4.13		45	103
Fournisseurs et autres créditeurs		14 268	11 099	9 245
Dettes fiscales et sociales		19 822	17 825	15 176
Impôts différés	4.14	127	1	1
Autres passifs courants		3 986	4 374	4 275
Passif courant		42 157	35 544	31 907
TOTAL PASSIF		**77 270**	**62 953**	**54 964**

2. TABLEAU DE RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	**NOTES**	**2012**	**2011**	**2010**
Chiffre d'affaires	4.15	94 335	76 672	71 975
Autres produits de l'activité	4.16	8 700	6 014	4 794
Achats consommés		-32 907	-22 501	-20 459
Charges de personnel		-56 092	-49 754	-47 846
Impôts et taxes		-910	-901	-1 334
Dotation aux amortissements et provisions		-4 832	-3 542	-3 264
Autres charges		-198	-208	-298
Résultat opérationnel courant		8 095	5 779	3 568
Résultat sur cession de participations consolidées	4.17			8
Autres produits et charges opérationnels	4.18	163	-5	-23
Résultat opérationnel		8 259	5 773	3 553
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		49	-36	90
Coût de l'endettement financier brut		-255	-193	-163
Coût de l'endettement financier net	4.19	-206	-229	-73
Autres produits et charges financiers	4.20	-23	1	32
Résultat avant impôt		8 030	5 545	3 511
Charges d'impôt	4.21	-1 953	-1 601	-766
Résultat net		6 078	3 944	2 745
Part du groupe		5 857	3 629	2 485
Part des minoritaires		221	315	260

(en euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Résultat part du groupe par action	8,08	5,01	3,43
Résultat part du groupe dilué par action	8,08	5,01	3,43

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	**NOTES**	**2012**	**2011**	**2010**
Résultat net		6 078	3 944	2 745
Ecart de conversion		16	28	8
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-37	-41	-195
Impôts				51
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-22	-13	-136
Part des propriétaires de la société mère		5 835	3 616	2 351
Participations ne donnant pas le contrôle		221	314	257

3. TRESORERIE

3.1. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 078	3 944	2 745
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 979	2 748	2 832
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	51	50	36
-/+ Plus et moins-values de cession	-31	-7	-5
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 076	6 736	5 608
+ Coût de l'endettement financier net	156	158	130
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 953	1 601	766
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	12 185	8 494	6 504
- Impôts versés (B)	-5 557	-3 142	106
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-1 484	4 408	-5 342
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	5 144	9 761	1 269
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 543	-3 062	-2 561
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49	116	49
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	15	-15	
+/- Incidence des variations de périmètre			19
+/- Variation des prêts et avances consentis	-59	-151	-99
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-3 538	-3 112	-2 592
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	5	135	180
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-30	267
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-575	-374	-364
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-154	-139	-171
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 716	630	1 500
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-2 134	-2 030	-2 126
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-111	-130	-143
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-1 253	-1 937	-857
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	8	13	3
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	362	4 725	-2 178

3.2. TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)		**OUVERTURE**	**VARIATION**	**VARIATION DE LA JUSTE VALEUR**	**DIFFERENCES DE CHANGE**	**RECLASSEMENT**	**CLOTURE**
Trésorerie brute	(a)	6 885	1 275		8		8 168
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(b)	98	921				1 019
Trésorerie nette	**(c) = (a) - (b)**	**6 787**	**354**		**8**		**7 149**
Endettement financier brut	(d)	7 170	1 514	73		645	9 402
Endettement financier net	**(d) - ©**	**383**	**1 160**	**73**	**-8**	**645**	**2 254**

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2012. Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2012. Sur l'exercice SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances en devises au sein d'une co-entreprise pour un solde nul au 31 décembre 2012.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Part du groupe							
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2010)	2 900	2 630	-829	11 686	53	16 439	1 299	17 738
Opérations sur capital				-165		-165		-165
Opérations sur titres auto-détenus			-30			-30		-30
Dividendes				-374		-374	-139	-513
Résultat de la période				3 629		3 629	315	3 944
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-12	-12	-1	-13
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 629	-12	3 617	314	3 931
Variation de périmètre				2		2	-2	
Autres mouvements				-2		-2		-2
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2011)	2 900	2 630	-858	14 776	40	19 487	1 472	20 959
Opérations sur capital							5	5
Dividendes				-575		-575	-154	-728
Résultat de la période				5 857		5 857	221	6 078
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-22	-22		-22
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				5 857	-22	5 835	221	6 056
Autres mouvements				-55		-55	-16	-72
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2012)	2 900	2 630	-858	20 002	19	24 691	1 528	26 219

20.3.2. Annexes aux comptes consolidés

1 - INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne ne sont pas appliquées par SOGECLAIR. Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables pour la 1ère fois au 1er janvier 2012 n'ont pas d'incidence sur la situation financière de SOGECLAIR.

SOGECLAIR a choisi de conserver la présentation du compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS.

Il est à noter que, dans une logique économique, seuls les engagements financiers donnés ou reçus non porteurs d'intérêts sont soumis à l'IAS 39.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôts sur le résultat depuis le 1er janvier 2011.

1.1. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient moins de 50% de participation et qui sont contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2012, SOGECLAIR ne détient aucune participation mise en équivalence.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.
Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- ADM (filiale à 35% de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

La société CHECKAERO (filiale à 75% de SOGECLAIR SA), créée en juillet 2011, est intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2012.

1.2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.2.1. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Sogeclair au titre de l'application d'IFRS 8.

A ce titre depuis la nouvelle organisation déployée en 2010, les entités juridiques dénommées Sogeclair Aerospace (GmbH en Allemagne, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie, SAS en France) sont regroupées en

une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique Européenne.

Les entités Oktal SAS et Oktal Synthetic Environnement SAS sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique.

Les autres entités juridiques de Sogeclair sont considérées comme des UGT indépendantes.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogeclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
- le taux d'actualisation s'établit à 6,17%, fin 2012, sur la base :
    - du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 2,11%,
    - d'une prime de marché de 6,5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogeclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infinancials), de 0,62.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2012, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient pour l'ensemble des UGT les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révélaient donc concluants et conduisaient au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

1.2.2. Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Quatre principaux programmes conduisant à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Structures planchers de pointe avant Airbus A380	2002-2006	8 ans de 2005 à 2012	9 546	0
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	2009-2014	10 ans à compter des livraisons séries	5 617	5 617
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	3 ans à compter de l'activation	1 515	255
Moteurs de simulation pour les secteurs : - automobile (produit ScanNer), - ferroviaire (produit OkSimRail) - trafic aérien (produit ScanAds)	Depuis 2005	3 ans à compter de l'activation	1 829	422

1.2.3. Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Seul un emprunt amortissable sur 7 ans pour un montant de 3,5 M€ est à taux variable, indexé sur EURIBOR 6 mois. Le solde de 0,11 M€ a été remboursé le 1er janvier 2013.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'implique aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

1.2.4. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks,
- les avances et acomptes,
- les créances clients et comptes rattachés,
- les actifs d'impôt différé,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les charges constatées d'avance,
- les autres créances.

1.2.5. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.
Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- les dettes fiscales et sociales,
- les provisions à court terme,
- les impôts différés passifs,
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux réalisés à destination des clients par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des interventions.

Les activités de conseil et de support
Ces contrats sont soumis à une obligation de moyen. Le chiffre d'affaires des activités de conseil et de support est constaté au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats forfaitaires de développement et les systèmes, produits et services associés
Ces contrats sont soumis à une obligation de résultat et un engagement de performance. Le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés en application de la norme IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Le calcul à l'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts supportés pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux réajustés chaque mois. Lorsqu'il est probable que le total des coûts réajustés du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement constatée au passif de l'Etat de la situation financière.

1.2.7. Dividendes versés

La répartition des dividendes payés aux actionnaires de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est la suivante :

- droit de vote simple 165 k€
- droit de vote double 410 k€

1.2.8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.2.9. Autres informations

Néant.

2 - PERIMETRE

1. Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITE	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS 2012	% D'INTERETS 2011
Sociétés françaises					
Sogeclair SA	France	Holding	IG	Mère	Mère
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	IG	55,00%	55,00%
Sogeclair Aerospace SAS	France	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	IG	100,00%	100,00%
Oktal SAS	France	Simulateurs	IG	97,98%	97,98%
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	IG	63,25%	63,25%
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	IP	46,98%	46,98%
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier	IG	80,00%	80,00%
Sociétés étrangères					
Sogeclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	IG	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Sarl	Tunisie	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	IG	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	IG	99,04%	99,04%
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	IG	86,34%	86,34%
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul	IG	75,00%	Néant

3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Méthode

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur l'exercice.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

4.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

(en milliers d'euros)	OUVERTURE	PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PERIMETRE	AUTRES VARIATIONS	CLOTURE
Sogeclair Aerospace SAS	108				108
Oktal SAS	1 694				1 694
Sogeclair Aerospace GmbH	2 106				2 106
Total	**3 908**				**3 908**

4.2. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	ACTIFS GENERES EN INTERNE	VARIATIONS DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	CLOTURE
Frais de recherche et développement	18 502		2 547				21 048
Logiciels	4 114	800			-2	-1	4 910
Immobilisations en cours	10				-10		
Total	**22 625**	**800**	**2 547**		**-12**	**-1**	**25 958**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	CLOTURE
Frais de recherche et développement	-13 180	-1 574				-14 753
Logiciels	-3 475	-333		2		-3 806
Total	**-16 654**	**-1 907**		**2**		**-18 559**
Valeur nette	**5 971**					**7 399**

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.2.2 du présent document.

4.3. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	1 610	21	-1			1 631
Installations & agencements	1 599	81				1 680
Matériel informatique & bureau	4 503	1 169	-6	-1		5 665
Immobilisations en cours	8	215	-8			215
Autres	706	339	-77	-1		966
Total	**8 426**	**1 825**	**-92**	**-2**		**10 157**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-246	-157	1			-403
Installations & agencements	-789	-135				-923
Matériel info & bureau	-3 285	-659	6			-3 938
Autres	-365	-197	77			-484
Total	**-4 684**	**-1 148**	**84**			**-5 748**
Valeur nette	**3 743**					**4 409**

Les différences de change concernent les filiales Britannique et Tunisienne : Sogeclair Aerospace Ltd et Sogeclair Aerospace Sarl.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	949	-276	673
Immobilisations corporelles	3 480	-1 177	2 303
Total	**4 429**	**-1 453**	**2 976**

Echéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	**1 060**	**832**	**1 084(1)**

(1) dont 819k€ au titre des moyens industriels

4.4. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	RECLASSEMENT	CLOTURE
Titres de participations	58				-15	43
Prêts, cautionnements et autres créances	782	104	-46	-16		825
Total	**840**	**104**	**-46**	**-16**	**-15**	**868**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	RECLASSEMENT	CLOTURE
Titres de participations	-30					-30
Total	**-30**					**-30**
Valeur nette	**810**					**838**

4.5. Autres actifs à long terme

Néant.

4.6. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients sont en réduction sur l'exercice.

4.7. Impôts différés actifs

IMPOTS DIFFERES ACTIFS (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Différences temporaires	1 006	453	320
Déficits fiscaux	1 107	1 094	593
Retraitements	158	130	131
Total	**2 271**	**1 677**	**1 044**

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Trésorerie	4 161	3 123	3 119
Equivalents de trésorerie	4 006	3 762	4
Total	**8 168**	**6 885**	**3 123**

Au 31 décembre 2012, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable, pour partie.

4.9. Capitaux propres part du groupe

Le capital social est composé de 725.000 titres. La valeur nominale des titres est de 4 €, soit un capital social de 2.900 k€.
Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogeclair du 23 décembre 2002, les titres en auto détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, 45.264 titres sont auto-détenus. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 858 k€.

4.10. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Début de période	**1 472**	**1 299**	**910**
Variations des réserves	-166	-142	129
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	221	315	260
Fin de période	**1 527**	**1 472**	**1 299**

4.11. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	**OUVERTURE**	**DOTATIONS**	**VARIATIONS DE PERIMETRE**	**REPRISES**	**RECLASSEMENT**	**CLOTURE**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	380	368			57	805
Provisions pour pertes sur contrats	167	788		-167		788
Autres provisions pour risques	837	154		-175		815
Total	**1 383**	**1 310**		**-342**	**57**	**2 409**

Les autres provisions pour risques concernent des risques fiscaux et sociaux pour 715 k€ et d'autres risques pour 100 k€.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2012 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

Au 31 décembre 2012, les hypothèses de calcul ont été revues afin de prendre en compte la divergence de rotation des effectifs âgés de moins de 45 ans et de plus de 45 ans.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au TEC 10 qui s'établit à 2,06% au 31 décembre 2012.

4.12. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIERES NON COURANTES (en milliers d'euros)	**OUVERTURE**	**AUGMENTATION**	**REDUCTION**	**VARIATION DE LA JUSTE VALEUR**	**RECLASSEMENT**	**CLOTURE**
Avances conditionnées (+ 1an)	2 723	1 045		73	-428	3 413
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit (+ 1 an)	2 137	1 776			-1 290	2 623
Autres passifs financiers non courants	207	11	-435		645	428

Total	**5 067**	**2 831**	**-435**	**73**	**-1 072**	**6 463**

DETTES FINANCIERES COURANTES (en milliers d'euros)	**OUVERTURE**	**AUGMENTATION**	**REDUCTION**	**VARIATION DE LA JUSTE VALEUR**	**RECLASSEMENT**	**CLOTURE**
Avances conditionnées courantes (-1 an)	321		-373		428	375
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit courants (-1 an)	1 272	279	-1 316		1 290	1 525
Concours bancaires	98	921				1 019
Autres passifs financiers courants	510	562	-21			1 051
Total	**2 201**	**1 762**	**-1 710**		**1 718**	**3 970**

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	
Souscrits au cours de l'exercice	660
Remboursés au cours de l'exercice	441

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

Caractéristiques des emprunts contractés	**Dettes financières à date** [(1)]	**Conditions**	**Echéances**	**Couvertures**	**Covenants**
Amortissables à taux fixe	1 057	De 2,8 à 4,2%	2006-2015	N/A	Néant
Amortissable à taux variable [(2)]	110	E6M + 1,1%	2006-2013	Néant	Néant

(1) montant global à rembourser au 31décembre 2012
(2) emprunt initial de 3,5 M€ remboursable par paliers semestriels du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2013.

Il n'existe aucune clause d'exigibilité anticipée, hormis la clause courante figurant dans les contrats de prêts en cas de cession de l'actif financier.

4.13. Provisions à court terme

PROVISIONS A COURT TERME (en milliers d'euros)	**OUVERTURE**	**DOTATIONS**	**VARIATIONS DE PERIMETRE**	**REPRISES**	**DIFFERENCES DE CHANGE**	**CLOTURE**
Provisions pour restructurations	45			-45		
Total	**45**			**-45**		

4.14. Impôts différés passifs

IMPOTS DIFFERES PASSIFS (en milliers d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Différences temporaires	4	1	1
Retraitements	122		
Total	**127**	**1**	**1**

Compte tenu de leur caractère non significatif, aucun impôt différé n'a été comptabilisé au titre de la requalification de la CVAE en impôt sur le résultat.

4.15. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 de la présente annexe.

4.16. Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Production stockée	880	56	11
Production immobilisée	2 541	2 447	1 582
Subventions d'exploitation	922	824	969
Reprises sur provisions, amortissements	300	555	574
Autres produits	4 058	2 133	1 659
Total	**8 700**	**6 014**	**4 794**

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

4.17. Résultat sur cession de participations consolidées

Néant.

4.18. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de l'exercice)			-17
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	31	7	-4
Autres produits et charges	132	-12	-2
Total	**163**	**-5**	**-23**

4.19. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
  - o les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
  - o le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les pertes nettes de change s'élèvent à 21 k€ sur la période.

4.20. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.21. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés suivantes : SOGECLAIR SA et SOGECLAIR AEROSPACE SAS.

CHARGE D'IMPOT DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Impôts différés	483	633	112
Impôt exigible (1)	-2 423	-1 516	-720
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	-13	-719	-159
Total	**-1 953**	**-1 601**	**-766**

(1) Comme indiqué à la note 1 de la présente annexe, la CVAE est comptabilisée en impôt exigible depuis le 1er janvier 2011.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPOT (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Bénéfice (perte) avant impôts	8 030	5 545	3 511
Taux d'impôt chez la mère	33,33%	33,33%	33,33%
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	**-2 677**	**-1 848**	**-1 170**
Différences permanentes et autres	14	-12	129
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	-16	-36	-157
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	154	68	19
Résultats taxés à taux réduits (1)	-622	-401	
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-69		
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 264	628	413
Produit (charge) d'impôts constaté	**-1 953**	**-1 601**	**-766**

(1) Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.22. Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2012	2011	2010
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	879	793	791
Techniciens et autres non cadres	103	109	90
Total	**982**	**902**	**881**

4.23. Engagements financiers

ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)	HORS-BILAN	2012	2011	2010
Engagements donnés :				
Liés aux opérations de financement de la société				
Nantissements de titres de participation (1)		34	165	489
Contre-garantie sur ligne de découvert		55	55	
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur				
Acquisitions d'immobilisations corporelles				476
Contre-garantie sur caution		13	13	
Cautions de contre garanties sur marchés		1 744	1 823	392
Cautions de contre garanties sur appels d'offres			763	25
Sous-total		**1 846**	**2 820**	**1 381**

Engagements reçus :

Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		49	317
Cautions de contre garanties sur marchés		315	
De la part de clients sur programmes à long terme (2)	82 772	80 248	62 692
Sous-total	**82 772**	**80 612**	**63 009**

(1) Années prévues d'extinction des engagements : 2013

(2) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ces clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 de 3,02% au 18 février 2013, est de 69.342 k€.

Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 1.6, chapitre 26 du document de référence 2012.

4.24. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation, calculé chaque fin d'année civile, ne fait pas l'objet de provision dans les comptes.

Au 31 décembre 2012, ce droit s'élevait à 47.453 heures sur les sociétés françaises.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITE
Division Aerospace		
Sogeclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace Sarl	Tunisie	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace SAS	France	Aerostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie de systèmes et électricité
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul
Division Véhiculier		
Sera Ingénierie SAS	France	Véhiculier
Division Simulation		
Oktal SAS	France	Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Logiciels d'environnements synthétiques
Holding		
Sogeclair SA	France	Holding

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (**www.sogeclair.com**).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Tunisie.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR en 2012 sont : Australie, Belgique, Canada, Chine, Corée du Sud, Finlande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Portugal, Russie, Singapour, Suède, Turquie et USA.

5.1 Etat de la situation financière consolidée par division

ACTIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE 2012	AEROSPACE 2011	VEHICULIER 2012	VEHICULIER 2011	SIMULATION 2012	SIMULATION 2011	HOLDING 2012	HOLDING 2011
Ecarts d'acquisition	2 214	2 214			1 694	1 694		
Immobilisations incorporelles	6 663	5 086	4	6	713	849	20	30
Immobilisations corporelles	3 374	2 809	240	238	297	278	498	419
Immobilisations financières	500	469	6	5	167	158	165	178
Eliminations des titres	-8 366	-8 351	-200	-200	-2 823	-2 823	11 389	11 374
Actif non courant	4 385	2 226	50	49	48	156	12 072	12 001
Stocks et en-cours	887	51			32	102		
Clients et comptes rattachés	28 708	25 530	7 633	5 696	5 801	4 157	1	2
Autres actifs courants	1 951	1 661	140	190	2 911	2 206	2 212	365
Impôts différés	1 192	596	20	11	870	912	189	158
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 734	2 038	4	159	483	357	4 947	4 331
Actif courant	35 474	29 876	7 797	6 055	10 097	7 734	7 349	4 856
TOTAL ACTIF	**39 858**	**32 102**	**7 847**	**6 104**	**10 144**	**7 890**	**19 420**	**16 857**

PASSIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE 2012	AEROSPACE 2011	VEHICULIER 2012	VEHICULIER 2011	SIMULATION 2012	SIMULATION 2011	HOLDING 2012	HOLDING 2011
Capital							2 900	2 900
Primes liées au capital							2 630	2 630
Actions propres							-858	-858
Réserves et résultats accumulés	9 151	5 425	881	654	3 823	2 596	6 165	6 141
Capitaux propres, part du groupe	9 151	5 425	881	654	3 823	2 596	10 836	10 813
Intérêts minoritaires	489	557	270	213	767	701		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	9 641	5 982	1 152	867	4 591	3 297	10 836	10 813
Provisions à long terme	1 147	425	58	29	1 045	715	158	215
Avances conditionnées à long terme	2 945	2 285			468	438		
Emprunts et dettes financières à long terme	2 762	1 864	16	67	79	95	196	318
Autres passifs long terme			18					
Passif non courant	6 854	4 573	93	96	1 592	1 248	354	533
Avances conditionnées à court terme	390	321			-15			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 186	1 346	70	62	113	99	192	275
Emprunts et dettes financières à court terme	1 016	93			2	4	1	1
Provisions à court terme		45						
Fournisseurs et autres créditeurs	7 681	4 497	5 147	5 048	792	856	649	697
Dettes fiscales et sociales	14 616	12 908	1 516	1 164	2 513	2 435	1 177	1 318
Impôts différés	127	1						
Autres passifs courants	2 170	2 905	52	28	1 764	1 441		
Eliminations intra-groupe	-4 821	-568	-183	-1 161	-1 207	-1 490	6 211	3 220
Passif courant	23 364	21 547	6 602	5 141	3 962	3 345	8 230	5 511
TOTAL PASSIF	**39 858**	**32 102**	**7 847**	**6 104**	**10 144**	**7 890**	**19 420**	**16 857**

5.2 Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE 2012	AEROSPACE 2011	VEHICULIER 2012	VEHICULIER 2011	SIMULATION 2012	SIMULATION 2011	HOLDING 2012	HOLDING 2011
Chiffre d'affaires	80 520	66 242	2 673	2 246	11 136	8 178	6	6
Autres produits de l'activité	6 034	3 468	164	143	2 467	2 373	36	30
Achats consommés	-26 139	-17 253	-1 195	-887	-3 977	-2 695	-1 596	-1 666
Charges de personnel	-46 874	-40 231	-871	-841	-6 252	-6 783	-2 095	-1 899
Impôts et taxes	-566	-479	-39	-38	-146	-233	-159	-150
Dotation aux amortissements et provisions	-3 620	-2 258	-88	-62	-949	-1 128	-174	-94
Autres charges	-127	-143			-14	-2	-57	-63
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 918	-4 002	-119	-269	-551	-241	4 588	4 513
Résultat opérationnel courant	5 309	5 344	524	291	1 714	-532	548	676
Autres produits et charges opérationnels	-6	2			-4	-7	173	
Résultat opérationnel	5 304	5 346	524	291	1 710	-539	721	675

6 - PARTIES LIEES

6.1 Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et des actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2012).
Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.
Au 31 décembre 2012, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Les dettes envers la SCI SOLAIR s'élèvent à 172 k€ au 31 décembre 2012, le règlement est programmé sur le T1 2013.
Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2 Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middlenext adopté le 10 mars 2010.
La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est indiquée au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du document de référence 2012.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2012).

6.3 Dirigeants

Sur l'exercice, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court terme et à long terme des principaux dirigeants.
Il est rappelé que lors de sa séance du 18 décembre 2008, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce (se reporter à la section 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du document de référence 2012).
Aucun avantage d'une autre nature n'est consenti au profit d'autres dirigeants.

7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(se reporter au chapitre 27.3 du document de référence 2012).

20.3.3. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	19 815	30 214	36 887
Immobilisations corporelles	436 661	407 374	423 873
Immobilisations financières	13 075 727	13 715 440	13 894 383
ACTIF IMMOBILISE	**13 532 203**	**14 153 028**	**14 355 143**
Avances et acomptes versés sur commande	1 259		
Créances clients et comptes rattachés	745 014	1 630 708	288 164
Autres créances	4 297 662	1 916 794	4 128 969
Disponibilités et VMP	4 946 704	4 281 306	330 071
Charges constatées d'avance	254 795	226 515	95 316
ACTIF CIRCULANT	**10 245 434**	**8 055 323**	**4 842 520**
TOTAL ACTIF	**23 777 637**	**22 208 350**	**19 197 663**

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	4 629 609	5 502 168	4 584 710
Résultat de l'exercice	567 274	(297 701)	1 291 399
CAPITAUX PROPRES	**12 169 283**	**12 176 867**	**12 848 509**
PROVISIONS	**157 981**	**215 349**	**274 830**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	326 815	581 785	1 691 339
Emprunts et dettes financières diverses	9 205 125	7 125 874	3 021 933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653 557	711 525	490 126
Dettes fiscales et sociales	1 177 155	1 317 772	870 472
Autres dettes	286		
Produits constatés d'avance	87 435	79 177	455
DETTES	**11 450 373**	**9 816 134**	**6 074 325**
TOTAL PASSIF	**23 777 637**	**22 208 350**	**19 197 664**

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 625 164**	**4 560 476**	**3 909 861**
Rep. sur provisions, transferts de charges	7 748	2 000	34 254
Autres produits	35 529	27 810	118 520
PRODUITS D'EXPLOITATION	**4 668 441**	**4 590 286**	**4 062 635**
Achats et charges externes	1 653 844	1 719 838	1 531 779
Impôts, taxes et versements assimilés	208 348	197 769	166 857
Charges de personnel	2 096 873	1 899 176	1 775 099
Dotations aux amortissements	83 171	77 942	59 954
Dotations aux provisions pour risques et charges	85 931	4 673	19 096
Autres charges d'exploitation	56 790	63 167	60 109
RESULTAT D'EXPLOITATION	**483 483**	**627 721**	**449 741**
Produits financiers	258 040	94 632	802 374
Charges financières	101 537	115 165	88 716
RESULTAT FINANCIER	**156 503**	**(20 533)**	**713 658**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**639 985**	**607 188**	**1 163 399**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**173 241**	**71 353**	**719 528**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**270**	**71 766**	**18 116**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**172 971**	**(413)**	**701 412**
Impôt sur les bénéfices	245 682	904 476	573 413
RESULTAT NET	**567 274**	**(297 701)**	**1 291 399**

20.3.4. Annexes aux comptes annuels

ANNEXE NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99.-03).

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement CRC 2002-10.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogeclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
- le taux d'actualisation calculé à 6,17% correspond à l'addition :
  - du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 2,11%,
  - d'une prime de marché de 6.5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogeclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infinancials), de 0,62.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2012, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31/12/2012, SOGECLAIR détenait 45 264 actions propres pour une valeur de 858 263 €. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice. Compte tenu des derniers cours du titre (40,61 € au 31 décembre 2012), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "Fifo".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- ➔ pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- ➔ pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2012.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR SA et SOGECLAIR AEROSPACE SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2012, SOGECLAIR n'enregistre, au titre de l'intégration fiscale, aucune charge ou produit d'impôt.

ANNEXE NOTE N° 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	505 539 €			505 539 €
Immobilisations corporelles	694 024 €	102 059 €	35 473 €	760 610 €
Immobilisations financières	13 745 929 €	928 782 €	1 568 495 €	13 106 216 €
	14 945 492 €	**1 030 841 €**	**1 603 968 €**	**14 372 365 €**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	475 323 €	10 399 €		485 722 €
Immobilisations corporelles	286 650 €	72 772 €	35 473 €	323 949 €
Immobilisations financières	30 489 €			30 489 €
	792 462 €	**83 171 €**	**35 473 €**	**840 160 €**

ANNEXE NOTE N° 3

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (1)	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires (2)	72 050 €	85 931 €		157 981 €
Provisions pour créances douteuses	603 €			603 €
Provisions pour risques et charges	143 300 €		143 300 €	
Provisions pour dépréciation financière	30 489 €			30 489 €
	246 442 €	**85 931 €**	**143 300 €**	**189 073 €**

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

(1) dont provisions utilisées : 0 €

(2) Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.
L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

ANNEXE NOTE N° 4

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A MOINS D'1 AN	A PLUS D'1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
● Prêts	2 249 €		2 249 €
● Autres	1 020 973 €		1 020 973 €
Créances de l'actif circulant			
● Créances clients et comptes rattachés	745 617 €	744 896 €	721 €
● Impôts et taxes	1 933 071 €	1 933 071 €	
● Autres	8 276 €	8 276 €	
● Comptes courants des filiales	2 357 574 €	2 357 574 €	
● Charges constatées d'avance	254 795 €	254 795 €	
TOTAL	6 322 555 €	5 298 612 €	1 023 943 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
● A 1 an au maximum à l'origine	1 276 €	1 276 €		
● A plus d'1 an à l'origine	325 539 €	169 245 €	156 294 €	
Emprunts et dettes financières - Divers	151 478 €		151 478 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653 557 €	653 557 €		
Dettes fiscales et sociales	1 177 155 €	1 177 155 €		
Groupe et associés	9 053 647 €	9 053 647 €		
Autres dettes	286 €	286 €		
Produits constatés d'avance	87 435 €	87 435 €		
TOTAL	11 450 373 €	11 142 601 €	307 772 €	0 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	8 507 €
Intérêts courus à payer	1 036 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	327 255 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	69 458 €
Charges à payer sur salaires	445 000 €
Charges/CP et CET	33 340 €
Charges sociales à payer	213 600 €
Impôts charges à payer	35 252 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	1 133 448 €

ETAT DES CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES		
(hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CREANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	260 009 €	3 645 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	163 969 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	147 917 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	16 462 €	
AVIACOMP SAS	75 776 €	
OKTAL SAS	885 €	286 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS		
SERA INGENIERIE SAS	74 142 €	
S2E CONSULTING SAS		
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	5 736 €	
TOTAL	744 896 €	3 930 €

ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	254 795 €	87 435 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	254 795 €	87 435 €

ANNEXE NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	725 000	4 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	725 000	4 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.

ANNEXE NOTE N° 7

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		400 €
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	17 170 €	
S2E CONSULTING SAS		357 €
SERA INGENIERIE SAS	2 915 €	80 000 €
OKTAL SAS	209 €	1 738 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	6 333 €	5 €
AVIACOMP SAS		52 250 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH		22 426 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		3 232 €
TOTAL	26 627 €	160 409 €

ANNEXE NOTE N° 8

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2011.

● Reprise de provisions	143 300 €
● Plus value de cession d'immobilisations	29 941 €
● Amendes et pénalités	-270 €
	172 971 €

ANNEXE NOTE N° 9

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
RESULTAT COURANT	639 985 €	235 792 €	404 194 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	172 971 €	9 890 €	163 081 €
SURPLUS D'IMPOT LIEE A L'INTEGRATION FISCALE			0 €
	812 956 €	245 682 €	567 274 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et sa filiale SOGECLAIR AEROSPACE SAS.

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2012, aucune différence d'impôt n'a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	110 000 €
Nantissements	33 747 €
Autres engagements donnés	
● Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	51 456 €
● Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
● Droit individuel à la formation	1 597 Heures

Les engagements financiers concernant les filiales et autres entreprises liées sont détaillés dans le document de référence.

ANNEXE NOTE N° 11

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

VARIATION DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	DEBUT EXERCICE		VARIATION		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
● A déduire l'année suivante						
→ Organic	5 641 €		2 918 €		8 559 €	
→ Plus value latente	3 850 €				3 850 €	
● A déduire ultérieurement						
→ Provisions pour risques	143 300 €			-143 300 €		
→ Provisions pour actions propres						
→ Provisions pour retraite	72 049 €		85 931 €		157 980 €	
	224 840 €		88 849 €	-143 300 €	170 389 €	

ANNEXE NOTE N° 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 649 398 €.

ANNEXE NOTE N° 13

EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens supérieurs : 15.7

ANNEXE NOTE N° 14

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES / FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS NON ENCORE REMBOUR-SES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDEN-DES ENCAISSES au titre de 2011	OBSERVA-TIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
● SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 225 €	852 502 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	1 574 €		2 857 296 €	2 572 €		
● SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	9 644 116 €	100,00%	4 162 655 €	4 162 655 €	-7 579 612 €	110 000 €	53 299 168 €	3 041 127 €		
● SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	744 312 €	86,34%	631 748 €	631 748 €	263 181 €		3 225 287 €	137 822 €		
● SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	3 347 152 €	99,04%	3 740 264 €	3 740 264 €	614 430 €		23 727 718 €	479 399 €		
● S2E consulting SAS*	100 000 €	281 422 €	46,98%	46 990 €	46 990 €	25 211 €		360 277 €	38 608 €		
● AVIACOMP SAS	800 000 €	305 534 €	55,00%	440 000 €	440 000 €	1 451 685 €		2 565 566 €	-748 607 €		
● CHECKAERO BV	20 000 €	87 612 €	75,00%	15 000 €	15 000 €			247 702 €	67 612 €		
● OKTAL SAS	1 000 000 €	3 517 907 €	97,98%	2 814 375 €	2 814 375 €	-16 711 €		9 086 871 €	1 248 706 €		
● SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	1 331 253 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-156 199 €		2 952 744 €	374 795 €	80 000 €	
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				15 €	15 €	-1 299 632 €					

*situation au 31/07/2012 date de clôture annuelle d'exercice comptable de la filiale

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Déclarations

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

▪ La note 1.2.1 de l'annexe « écarts d'acquisition et assimilés » décrit les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et, notamment, les prévisions de flux de trésorerie retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

▪ La note 1.2.2. de l'annexe « Immobilisations incorporelles – frais de développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

▪ La note 1.2.6. de l'annexe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » expose les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier, par épreuve, le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que leur approbation effective par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Toulouse, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « principales méthodes comptables utilisées ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et, notamment, à examiner les prévisions de flux de trésorerie ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de l'engagement suivant, autorisé depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique

Nature de l'engagement :

Engagement autorisé par le Conseil d'Administration du 15.03.2013 :

Le Conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

- Réestimation probabilisée de l'engagement donné au 1er janvier **95 967 €**

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice
à Jean-Louis ROBARDEY est de **30 376 €**

2. **Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIR**, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

. avenant n°5 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1 003 m² et places de parking
. bail n° 3 portant sur une superficie de 100 m² et places de parking
. bail n° 4 portant sur une superficie de 200 m² et places de parking
. bail n° 5 portant sur une superficie de 2 868 m² et places de parking

. Montant pris en charge :		**663 434 €**
- Loyer	477 098 €	
- Taxes foncières	83 049 €	
- Charges locatives	97 401 €	
- Assurances	5 886 €	

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'un exercice antérieur, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. **Avec Philippe ROBARDEY**, pris en sa qualité de personne physique

Nature de l'engagement :
Engagement autorisé par les Conseils d'Administration des 14.03.2008 et 18.12.2008 :

Le Conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Fait à Toulouse, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

20.4.2. Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3. Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5. Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées datent du 31 décembre 2012.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

SOGECLAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogeclair.com au sein de la rubrique investisseurs.

20.7. Politiques et distributions de dividendes

20.7.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2012 proposé à l'Assemblée Générale est de 1,60 € par action, soit un montant total de 1.160.000 €.

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 dernières années sont indiqués ci-dessous :

	2012	2011	2010
Montant total	1 160 000 €	616 250 €	398 750 €
Dividende global / action	1,60 €*	0,85 €	0,55 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	19,08%	15,62%	14,52%

*Proposé à l'Assemblée générale du 17 mai 2013

Le pay-out groupe, intégrant les données ci-dessus et les distributions aux minoritaires des sociétés intégrées s'établit de la façon suivante :

	2012	2011	2010
Pourcentage du résultat net global consolidé	20,90%	18,46%	18,68%

20.7.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

20.7.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2012 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2012, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 725.000 actions souscrites de nominal de 4 € chacune.

21.1.2. Autres actions

Néant.

21.1.3. Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.1.4. Valeurs mobilières

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.8 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

21.1.5. Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6. Options ou accords

Néant.

21.1.7. Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social

(Article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au sein du rapport du Président à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27 du présent document de référence.

21.2.3. Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les informations relatives aux modifications des droits des actionnaires sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.5. Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)
Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)
La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.
S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6. Eléments de changement de contrôle

Les informations relatives aux changements de contrôle sont indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence.

21.2.7. Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué en annexe 2 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.2.9. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)
La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires (*dès cotation*).
Au cours de l'exercice 2012 et à la date du dépôt du présent document, la société n'a pas procédé à cette demande.

21.2.10. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)
Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (*dès cotation*).

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3. Nantissements, garanties et sûretés

La Caisse d'Epargne ainsi que la Société Générale ont accordé, en date du 30 janvier 2006, des prêts respectifs de 400.000 € et 430.000 € à la société SOGECLAIR SA. Ces contrats de prêt stipulent un nantissement de 21% des actions que SOGECLAIR détient dans la société OKTAL SAS pour garantir le remboursement des 84 échéances mensuelles d'un montant de 5.468 € et des 27 échéances trimestrielles d'un montant de 17.623 €.

Nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant restant dû au 31/12/2012	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Sur immobilisations financières - 21% des titres de participation d'Oktal SAS	30/01/2006	05/03/2013	33 747	750 848	12 052 505	6,2%

Les autres cautions et autres sûretés sont indiquées au paragraphe 4.23 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22. CONTRATS IMPORTANTS

A date, SOGECLAIR n'a pas conclu de contrats importants en dehors du cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au paragraphe 6 du présent document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1. Déclaration d'expert

Néant.

23.2. Autres déclarations

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.
Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2. Information des actionnaires et analystes

SOGECLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2012, ces actions de communication se sont traduites par un document de référence (le 14ème depuis 1999) incluant le rapport financier annuel pour l'exercice 2011, des communiqués et avis financiers dans la presse écrite, une réunion d'information SFAF, le 21 mars 2012 pour les résultats annuels 2011, et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

En 2013, ces actions de communication se sont poursuivies avec une réunion d'information SFAF, le 20 mars 2013 pour les résultats annuels 2012, et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGECLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.com, au sein de la rubrique investisseurs.

Calendrier prévisionnel des publications en 2013

Chiffre d'Affaires 2012	6 février 2013
Résultats annuels 2012	20 mars 2013
Chiffre d'Affaires 1er trimestre 2013	25 avril 2013
Chiffre d'Affaires 2ème trimestre 2013	25 juillet 2013
Résultats 1er semestre 2013	11 septembre 2013
Chiffre d'Affaires 3ème trimestre 2013	6 novembre 2013

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25. INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

26. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2013

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander, d'une part, de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et, d'autre part, de vous prononcer sur le renouvellement de délégations financières.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que la loi de finances pour 2010 a remplacé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE a été qualifiée d'impôts sur le résultat alors qu'auparavant la taxe professionnelle était comptabilisée dans le résultat opérationnel courant en « impôts et taxes ». En 2010, le montant de la CVAE se serait établi à 519 k€ contre 601 k€ en 2011 et 847k€ en 2012.

1 Situation du groupe – Progrès réalisés

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

1.1 Bilan de l'activité

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un Chiffre d'Affaires de 94.335 k€ en hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à 6.078 k€ contre 3.944 k€ l'exercice précédent.

La croissance est organique et forte toutes divisions confondues. L'exercice et le 4ème trimestre ont atteint des niveaux sans précédent.
La France accélère sa croissance au T4 à +39%. L'international représente 40% du Chiffre d'Affaires et affiche une très bonne performance, tirée par l'Europe, l'Asie et comme attendu par l'Amérique du Nord.

A fin 2012, SOGECLAIR compte 1.065 collaborateurs, soit une hausse de 11% par rapport à 2011.

Activité par division :

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**	**Variation**
12 mois (31 décembre)			
Aerospace	80,52	66,24	21,6%
Véhiculier	2,67	2,25	18,7%
Simulation	11,14	8,18	36,2%

Division Aerospace : 85,4% de l'activité à 80,52 M€, en croissance de 21,6%

Le contexte 2012 est favorable pour l'aéronautique avec de nombreux programmes avions en développement - affaires, militaires, civils - et une production mondiale toujours soutenue. SOGECLAIR bénéficie à plein de son

positionnement de spécialiste sur tous les programmes Airbus et Dassault et sur deux programmes Bombardier. Le plan de recrutement, lancé fin 2011, s'est poursuivi avec près de 130 recrutements nets en un an.
Les activités en France, Allemagne et Espagne ont fortement contribué à la croissance de la division.

Division Véhiculier : 2,8% de l'activité à 2,67 M€, en forte croissance à + 18,7%

L'année 2012 a été marquée par un contexte général en repli pour les véhicules de grande diffusion, mais le segment reste porteur pour les véhicules de mission, prototypes ou petites séries. SOGECLAIR bénéficie de sa stratégie sur ce segment avec, notamment, ses véhicules de contre-minage et une percée dans l'industrie du nucléaire qui contribue à diversifier le carnet de commandes.

Division Simulation : 11,8% de l'activité à 11,14 M€, en croissance de près de 36,2%

Grâce à un effet de base favorable et dans un contexte international porteur sur les secteurs ferroviaire et défense, SOGECLAIR confirme le redressement de sa division. Cette forte croissance concerne tant le marché français que l'international, en particulier en Asie et en Amérique du Nord.
La fin d'année est une nouvelle fois marquée par des succès commerciaux majeurs et notamment la participation au projet de « cockpit du futur » lancé par la DGAC.

1.2 Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

Fort du succès de son plan de recrutement international et d'un carnet de commandes diversifié, SOGECLAIR dispose de solides atouts pour poursuivre son développement et renforcera, en 2013, ses actions commerciales avec notamment en projet, dans l'année, la création d'une filiale en Amérique du Nord.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture

Le début d'année 2013 est marqué par :

- une nouvelle étape dans l'organisation des filiales d'ingénierie de la division Aerospace avec une supervision renforcée et un changement de gouvernance en Allemagne,
- le renforcement des activités industrielles de la division Aerospace,
- la préparation de l'implantation de nos activités au Canada,
- un niveau d'activité toujours soutenu.

1.4 Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique et spatial, automobile et ferroviaire, et défense et industrie.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38, directives nationales).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2012

(en milliers d'euros)	**Aerospace**	**Véhiculier**	**Simulation**
Travaux de développement immobilisés	2.273	néant	274

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements en 2012 concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation et le programme des structures planchers de pointe avant de l'Airbus A380 au sein de la division Aerospace. Ce dernier est totalement amorti au 31 décembre 2012.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de Développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions et véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :
- Avion du futur : démonstrateur projet Corac (Dassault/Onera/Daher) et projet Cleansky,
- développement de nouvelles architectures et bancs d'essais,
- développement de nouvelles méthodologies de modélisation numérique,
- recherche en matière de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- recherche en matière de sécurité routière et de formations à la conduite de véhicules de transports urbains,
- environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

1.5 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

1.5.1 Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Chiffre d'affaires	94 335	76 672	71 975
Autres produits de l'activité	8 700	6 014	4 794
Achats consommés	-32 907	-22 501	-20 459
Charges de personnel	-56 092	-49 754	-47 846
Impôts et taxes	-910	-901	-1 334
Dotation aux amortissements et provisions	-4 832	-3 542	-3 264
Autres charges	-198	-208	-298
Résultat opérationnel courant	8 095	5 779	3 568
Résultat sur cession de participations consolidées			8
Autres produits et charges opérationnels	163	-5	-23
Résultat opérationnel	8 259	5 773	3 553
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	49	-36	90
Coût de l'endettement financier brut	-255	-193	-163
Coût de l'endettement financier net	-206	-229	-73
Autres produits et charges financiers	-23	1	32
Résultat avant impôt	8 030	5 545	3 511
Charges d'impôt	-1 953	-1 601	-766
Résultat net	6 078	3 944	2 745
Part du groupe	5 857	3 629	2 485
Part des minoritaires	221	315	260

(en euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Résultat par action	8,08	5,01	3,43
Résultat dilué par action	8,08	5,01	3,43

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- une augmentation du Chiffre d'Affaires,
- une forte amélioration de la rentabilité opérationnelle,
- une dégradation du résultat financier, principalement sous l'effet conjugué d'une hausse de la charge d'intérêts et d'une amélioration des revenus de placement et de la gestion du change,
- une augmentation de la charge d'impôt,
- une amélioration du résultat net.

1.5.2 L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Ecarts d'acquisition	3 908	3 908	3 908
Immobilisations incorporelles	7 399	5 971	4 742
Immobilisations corporelles	4 409	3 743	2 755
Immobilisations financières	838	810	666
Autres actifs à long terme			300
Actif non courant	16 554	14 432	12 372
Stocks et en-cours	919	153	91
Clients et comptes rattachés	42 144	35 385	35 357
Autres actifs courants	7 214	4 422	2 976
Impôts différés	2 271	1 677	1 044
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 168	6 885	3 123
Actif courant	60 716	48 521	42 592
TOTAL ACTIF	**77 270**	**62 953**	**54 964**

PASSIF (en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Capital	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-858	-858	-829
Réserves et résultats accumulés	20 021	14 815	11 738
Capitaux propres, part du groupe	24 692	19 487	16 439
Intérêts minoritaires	1 527	1 472	1 299
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	26 219	20 959	17 738
Provisions à long terme	2 409	1 383	1 282
Avances conditionnées à long terme	3 413	2 723	2 344
Emprunts et dettes financières à long terme	3 053	2 344	1 693
Autres passifs long terme	18		
Passif non courant	8 893	6 450	5 319
Avances conditionnées à court terme	375	321	108
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 561	1 782	1 937
Emprunts et dettes financières à court terme	1 019	98	1 062
Provisions à court terme		45	103
Fournisseurs et autres créditeurs	14 268	11 099	9 245
Dettes fiscales et sociales	19 822	17 825	15 176
Impôts différés	127	1	1
Autres passifs courants	3 986	4 374	4 275
Passif courant	42 157	35 544	31 907
TOTAL PASSIF	**77 270**	**62 953**	**54 964**

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition stables,
- des immobilisations incorporelles en hausse sous l'effet conjugué d'investissements en logiciels, des nouvelles activations et des amortissements des frais de développement, notamment dans la division Aerospace (activation des programmes de développement d'éléments composites Airbus A350 et Bombardier CSeries, et de la fin du plan d'amortissements du programme de structures planchers de pointe avant A380),
- des immobilisations corporelles en hausse suite aux investissements réalisés sur l'exercice notamment informatiques dans la division Aerospace,
- des stocks et en-cours en forte hausse en préparation des premières livraisons série des activités industrielles de la division Aerospace,
- des créances clients en hausse,
- d'autres actifs courants en hausse du fait de l'augmentation des créances fiscales,
- des impôts différés en augmentation sous l'effet de la hausse de la participation des salariés et des engagements de retraites.

Au passif :

- des capitaux propres en forte progression compte tenu des résultats 2012, et après une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 728 k€,
- des provisions en hausse,

- des avances conditionnées en hausse compte tenu des nouveaux programmes de développement à financer,
- des dettes financières en hausse par l'effet conjugué de l'augmentation du crédit court terme et moyen terme pour financer le développement des activités industrielles et les investissements informatiques,
- des dettes fournisseurs en hausse, impactées par la hausse des achats et plus particulièrement la sous-traitance,
- des dettes fiscales et sociales en augmentation sous l'effet de la hausse des effectifs de 8,8%,
- des impôts différés passifs en augmentation,
- d'autres passifs courants en baisse.

1.5.3 Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division fait apparaître les éléments suivants, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding :

	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**
Chiffre d'affaires	80 520	66 242	2 673	2 246	11 136	8 178	6	6
Autres produits de l'activité	6 034	3 468	164	143	2 467	2 373	36	30
Achats consommés	-26 139	-17 253	-1 195	-887	-3 977	-2 695	-1 596	-1 666
Charges de personnel	-46 874	-40 231	-871	-841	-6 252	-6 783	-2 095	-1 899
Impôts et taxes	-566	-479	-39	-38	-146	-233	-159	-150
Dotation aux amortissements et provisions	-3 620	-2 258	-88	-62	-949	-1 128	-174	-94
Autres charges	-127	-143			-14	-2	-57	-63
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 918	-4 002	-119	-269	-551	-241	4 588	4 513
Résultat opérationnel courant	5 309	5 344	524	291	1 714	-532	548	676
Autres produits et charges opérationnels	-6	2			-4	-7	173	
Résultat opérationnel	5 304	5 346	524	291	1 710	-539	721	675

1.6 Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 types de contrats :

- Assistance technologique à 20% de l'activité : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages à 60% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Produits et systèmes à 20% de l'activité : il s'agit de contrats :
  - ✓ comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans,
  - ✓ de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen.

Les contrats de work packages présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

a) sous estimation initiale dans l'offre,
b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
d) difficultés techniques particulières,
e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser ; toutefois, les risques de travaux inhérents à la période de garantie s'ajoutent.

Risques de dépendance

Clients

En 2012 tous marchés confondus, le groupe a compté 198 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 96% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 5 sont des nouveaux clients en 2012,
- les 20 premiers cumulent 88% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 95% étaient déjà clients en 2011,
- les 10 premiers cumulent 77% du Chiffre d'Affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2011,
- les 5 premiers clients cumulent 66% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 63% en 2011,
- Le 1er client du groupe, AIRBUS France, représente 33% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 32% en 2011 et 33% en 2010. L'entreprise européenne AIRBUS représente 54% du Chiffre d'Affaires consolidé et reste stable par rapport à 2011. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS: France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Les partenariats historiques avec MASA, MECACHROME, MECAHERS se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Le rapprochement entre MECACHROME et MECAHERS, opéré fin 2011, consolide ces partenariats historiques.

La Division Simulation a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour ne souffrir d'aucune position dominante et pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagé sur 3 contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et Bombardier CSeries en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagée avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM. Les parties sont convenues d'étaler le remboursement des dépenses et frais sur les 300 premiers avions produits.

A fin décembre 2012, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 262 commandes fermes (+9 vs 2011) et avait souffert de l'annonce des retards de programme et de l'annulation des commandes pour la version Freighter en 2006, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme pour lequel Airbus s'est fixé un objectif de 800 avions livrés et sachant que le Boeing 747 a été commandé à plus de 1500 exemplaires.

Nos livraisons cumulées à fin 2012 s'élevaient à 128 (dont 25 sur l'exercice). Nos hypothèses de ventes pour les exercices à venir ont été révisées pour tenir compte de l'effet très sensible sur 2012 et 2013 des retards qui ont pesé, en termes de décalage de revenus, environ 900 k€ par année en 2011 et 2012.

Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de développement engagées jusqu'à fin 2006 et amorties en linéaire sur 8 ans depuis début 2005 jusqu'en 2012.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et au Bombardier CSeries portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronefs via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECAHERS, passé sous le contrôle du groupe MECACHROME en 2011.

Au 31 décembre 2012, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

A fin décembre 2012, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 592 commandes fermes. Le carnet de commandes CSeries annoncé par Bombardier comptait 136 commandes fermes. Les premières livraisons de shipset sont prévues en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 788 k€.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs de vol, les perspectives 2013 sont stables par rapport à 2012, année durant laquelle l'activité a été historiquement élevée. L'objectif de 2013 est de consolider notre position auprès des leaders mondiaux de la simulation civile de vol (CAE, Thalès, L-3) et de progresser auprès des autres acteurs de la simulation (AgustaWestland, DCNS…).

SOGECLAIR complète sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANeR pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur compact de tramway et simulateur compact ferroviaire.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs Français et au soutien de la DGAC. L'offre SE-Workbench se développe en outre fortement pour adresser la simulation homme dans la boucle, d'études comme d'entrainement.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- le suivi de l'exposition aux devises,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGECLAIR détient 2.066 actions propres au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, au-delà du contrat d'animation, SOGECLAIR détient 45.264 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Evénements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	28 097
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	4 798
Programme de rachat entre mars et juin 2009	4 382
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	6 897
Programme de rachat entre août et septembre 2011	1 090
Total	**45 264**

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2012 aux concours court-terme courants ainsi qu'à l'emprunt moyen-terme « en cloche » à taux variable que nous avions mis en place début 2002 pour financer le contrat des planchers A380.
Nous avions pris, fin novembre 2005, la décision de couvrir, par un swap à taux fixe, cet emprunt. La couverture s'est terminée fin 2009 et compte tenu de l'évolution des taux il n'a pas été jugé nécessaire de couvrir le solde de l'emprunt dont le remboursement se termine le 1er janvier 2013 et porte sur 100k€.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

Au cours de l'exercice 2012, l'exposition du groupe à ce risque a augmenté. L'impact négatif sur les comptes 2012 est de 21 k€ contre 39 k€ en 2011.
L'année 2012 intègre des pertes sur les ventes en Euros de nos filiales au Royaume-Uni pour 57 k€ et en Tunisie pour 6 k€. L'exposition des ventes aux devises USD et CAD sont positives avec un gain de 42 k€.

Plusieurs contrats de conception comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollars US et Canadien qui ont nécessité la mise en place de couverture du type vente à terme pour un solde à fin 2012 de 721 KUSD et 610 KCAD.

Nous vous informons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

La variation positive de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 16 k€ sur 2012, contre près de 28 k€ sur 2011.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2012 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est positive à 1,53 M€ en 2012, contre 2,66 M€ en 2011, malgré la forte augmentation du BFR et le maintien des investissements.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant.

Risques juridiques
Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGECLAIR n'est soumis à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

A la connaissance de Sogeclair, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant provisionné pour les litiges en cours s'élève à 815 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2012.

Risques opérationnels
Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux
En 2012, les risques industriels et environnementaux concernent la division Véhiculier. Ses équipements sont déclarés et conformes aux normes Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE. Par ailleurs, les équipements font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.
Les déclarations obligatoires au titre des installations électriques puissantes et des cuissons de métaux d'alliages de la division Aerospace ont été effectuées auprès de la préfecture de Haute-Garonne.

Assurances
Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux. Le montant global des primes s'est élevé à 313 k€ en 2012 contre 305 k€ en 2011.

1.7 Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.23 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

2 Situation des sociétés du Groupe

L'exercice a été marqué par :

- la forte progression de la rentabilité,
- une trésorerie nette des dettes court-terme en légère hausse à 7,15 M€,
- la maîtrise des coûts indirects, dans un contexte de pression sur les prix,
- la croissance de l'activité et de la profitabilité toutes divisions confondues,
- le redressement de la division SIMULATION,
- le gain d'un second contrat long terme avec l'avionneur Bombardier,
- la progression de l'activité pour Dassault Aviation,
- le renforcement des référencements auprès des clients stratégiques.

2.1 Activités et résultats de SOGECLAIR SA – Progrès réalisés

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- un Chiffre d'Affaires de 4.625 k€ (contre 4.560 k€ pour l'exercice précédent),
- un bénéfice de 567 k€ (contre une perte de 298 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Evolution prévisible

L'exercice 2013 sera marqué par la poursuite des activités de gestion et de support au profit de l'ensemble des filiales.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement concernant les filiales de SOGECLAIR sont indiquées au paragraphe 1.4 du présent rapport.

Rôle de la société mère

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer pour AVIACOMP SAS, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS et SERA INGENIERIE SAS leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye, comptabilité, trésorerie et secrétariat juridique.
De plus SOGECLAIR SA assure la gestion de la trésorerie et le secrétariat juridique de SOGECLAIR AEROSPACE SARL et CHECKAERO BV.

Informations sur les délais de paiement

Le tableau ci-après reprend l'information requise sous forme synthétique pour les fournisseurs :

(en K euros)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
Total des dettes fournisseurs	13	182	323	11	106(1)	néant	10(1)	132(2)

(1) réglés sur janvier 2012
(2) réglés sur janvier 2013

Au 31 décembre 2012, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 458.521 € contre 1.399.643 € l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, SOGECLAIR SA n'a pris aucune participation supplémentaire

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles
Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité
Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

Informations financières sur les participations
Néant.

2.2 Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale a remporté, aux T4 2009, T1 2011 et T1 2012, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites pour les programmes A350 d'Airbus, CSeries et Learjet 85 de Bombardier. Ils apporteront, dans la durée, plusieurs dizaines de millions d'euros de revenus.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société a fait l'objet d'une recapitalisation en 2010. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 55,00 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 565	1 487	+72,5%
Résultat d'exploitation	(421)	306	ns
Résultat net	(749)	204[(1)]	ns
Fonds propres	306	786	-61,1%
Dette nette[(2)]	2 863	1 649	+73,6%
Effectif moyen (ETP)	23	16	+43,8%

(1) Correction n-1, 303k€ avant comptabilisation des amortissements dérogatoires
(2) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

Par le passé, la société a immobilisé des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

L'année 2012 est marquée par la poursuite de la croissance et l'amélioration de la rentabilité. Vous noterez également une nette amélioration de la trésorerie. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 100,00 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	53 299	43 954	+21,3%
Résultat d'exploitation	4 761	3 834	+24,2%
Résultat net	3 047	2 735	+11,4%
Fonds propres	9 644	6 596	+46,2%
Dette nette[(1)]	-8 227	- 4 709	+74,7%
Effectif moyen (ETP)	495	454	+9,0%

(1) Hors avances conditionnées

S2E CONSULTING SAS

L'année 2012 est marquée par la croissance de l'activité et l'amélioration de la rentabilité de la société. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 46,98 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	788	622	+26,7%
Résultat d'exploitation	91	64	+42,2%
Résultat net	58	39	+48,7%
Fonds propres	281	215	+30,7%
Dette nette	-41	-138	-70,3%
Effectif moyen (ETP)	9	7	+28,6%

Filiales étrangères

SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (ROYAUME-UNI)

L'activité et la rentabilité sont en baisse. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 100,00 %	**2012 (k£)**[(1)]	**2011 (k£)**[(2)]	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 318	2 819	-17,8%
Résultat d'exploitation	51	416	ns
Résultat net	2	330	ns
Fonds propres	690	688	+0,3%
Dette nette	-154	245	ns
Effectif moyen (ETP)	42	42	Néant

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8161, taux moyen 0,8111
(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8678, taux moyen 0,8353

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

La société, créée en avril 2009, poursuit son démarrage. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 100,00 %	**2012 (k TND)** [(1)]	**2011 (k TND)** [(2)]	Evolution
Chiffre d'Affaires	1 018	1 055	-3,5%
Résultat d'exploitation	69	156	-55,8%
Résultat net	82	141	-41,8%
Fonds propres	60	143	-58,0%
Dette nette	271	-56	ns
Effectif moyen (ETP)	21	19	+10,5%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,0473, taux moyen 2,0134
(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,9634, taux moyen 1,9383

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

L'année 2012 est marquée par la poursuite de la croissance de la société.
Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 99,04 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	23 728	19 142	23,9%
Résultat d'exploitation	677	610	11,0%
Résultat net	479	514	-6,8%
Fonds propres	3 347	2 868	16,7%
Dette nette	-471	157	ns
Effectif moyen (ETP)	211	193	9,3%

SOGECLAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2012 est marquée par la croissance de l'activité et l'amélioration de la rentabilité de la société.
Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 86,34 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	3 304	2 369	+ 39,5%
Résultat d'exploitation	187	87	x 2,15
Résultat net	138	50	x 2,76
Fonds propres	744	606	+ 22,8%
Dette nette	163	215	-24,2%
Effectif moyen (ETP)	57	44	+29,5

Activités et résultats de la Division Véhiculier

SERA INGENIERIE SAS

L'activité et la rentabilité de la société sont en hausse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 80,00 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 952	2 385	+23,8%
Résultat d'exploitation	511	283	+80,6%
Résultat net	375	224	+67,4%
Fonds propres	1 331	1 056	+26,0%
Dette nette	-109	-1 162	ns
Effectif moyen (ETP)	14	13	+7,7%

Activités et résultats de la Division Simulation

OKTAL SAS

L'activité et la rentabilité de la société se sont redressées sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 97,98 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	9 086	6 025	+50,8%
Résultat d'exploitation	1 018	-1 079	Ns
Résultat net	1 249	-839	Ns
Fonds propres	3 518	2 269	+55,0%
Dette nette[(1)]	-391	-248	+57,7%
Effectif moyen (ETP)	70	76	-7,9%

[(1)] *Hors avances conditionnées*

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

Alors que l'activité est en baisse, la rentabilité de la société progresse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2012 63,25 %	**2012 (k€)**	**2011 (k€)**	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 140	2 340	-8,5%
Résultat d'exploitation	600	501	+19,8%
Résultat net	487	411	+18,5%
Fonds propres	2 660	2 550	+4,3%
Dette nette	-1 368	-1 552	-11,9%
Effectif moyen (ETP)	24	24	Néant

3 Affectation du résultat

3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 567.274,49 €, de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur …….	4.629.609,26 €
- Bénéfice de l'exercice ……..	567.274,49 €
Soit un bénéfice distribuable de	5.196.883,75€

Affectation

- A titre de dividendes …….	1.160.000,00 €
- Au Report à nouveau ……..	4.036.883,75 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 1,60 euros. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 23 mai 2013. Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2013.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

3.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2009	398 750 € soit 0,55 € par action	Néant	Néant
2010	398 750 € soit 0,55 € par action	Néant	Néant
2011	616 250 € soit 0,85 € par action	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 14.198 €.
Nous vous demanderons de les approuver.

4 Le capital de la société

4.1 Composition de l'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2012, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Mademoiselle Anne ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY

Détenant plus de 30%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Néant
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Durant l'exercice 2012, Madame Huguette Robardey et Monsieur Jean-Louis Robardey ont franchi individuellement à la baisse le seuil de détention de 10% des droits de vote. Mademoiselle Anne Robardey a franchi individuellement à la hausse le seuil de détention de 10% des droits de vote. Monsieur Philippe Robardey a franchi individuellement à la hausse le seuil de détention de 1/3 du capital.
Ces franchissements de seuil résultent de donations d'actions Sogeclair en juillet 2012. Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil.

4.2 Actionnariat salarié

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3 Actions détenues en propre

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 23.315
  Cours moyen des achats : 39,08 €

- Nombre d'actions vendues : 23.809
  Cours moyen des ventes : 38,55 €

- Montant total des frais de négociation : 26.000 € HT

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : néant
  Cours moyen des achats : non applicable

- Nombre d'actions vendues : néant
  Cours moyen des ventes : non applicable

- Montant total des frais de négociation : non applicable

Motifs des acquisitions	**%**
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	45 264	2 066	47 330
Valeur comptable	858 263 €	83 900 €	942 163 €
Valeur nominale			189 320 €

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 6,53 % du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2012 dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 150 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 10.875.000 €.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 Administration et contrôle de la société

5.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2012, la société SOGECLAIR est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

5.1.1 Membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Nom (Age)	**Date de nomination**	**Date de fin de mandat**	**Fonction Observations (nationalité, liens familiaux)**
Monsieur Philippe Robardey (53 ans)	AGM du 25 mai 2007 (renouvellement)	AG statuant sur les comptes 2012	Président Directeur Général Administrateur Nationalité française Fils de M. Jean-Louis Robardey
Monsieur Jean-Louis Robardey (81 ans)	AGM du 28 mai 2009 (renouvellement)	AG statuant sur les comptes 2014	Administrateur Nationalité française Père de M. Philippe Robardey
Monsieur Michel Grindes (76 ans)	AGM du 14 mai 2008 (renouvellement)	AG statuant sur les comptes 2013	Administrateur Nationalité française
Monsieur Gérard Blanc (70 ans)	AGM du 25 mai 2007	AG statuant sur les comptes 2012	Administrateur Nationalité française
Monsieur Alain Ribet (69 ans)	AGM du 25 mai 2007 (renouvellement)	AG statuant sur les comptes 2012	Administrateur Nationalité française
Monsieur Alberto Fernandez (64 ans)	AGO du 31 mai 2012 (renouvellement)	AG statuant sur les comptes 2017	Administrateur Nationalité espagnole
Monsieur Henri-Paul Brochet (67 ans)	AGM du 28 mai 2009	AG statuant sur les comptes 2014	Administrateur Nationalité française
Madame Martine Robardey (54 ans)	AGO du 31 mai 2012	AG statuant sur les comptes 2017	Administrateur Nationalité française Epouse de M. Philippe Robardey

L'expérience des membres du Conseil d'Administration est indiquée au sein du chapitre 14.1.3 du présent document de référence.

5.1.2 Renouvellement des mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de Messieurs Gérard Blanc, Alain Ribet et Philippe Robardey arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de six années. Les informations concernant les candidats figurent dans le présent document de référence.

Au regard des critères retenus en matière d'indépendance, le Conseil d'Administration considère que Monsieur Gérard Blanc peut être considéré comme étant indépendant, étant rappelé que Messieurs Brochet, Fernandez et Grindes sont considérés également comme étant indépendants.

5.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Au sein du groupe : Président de Sogeclair Aerospace Limited Président de Sera Ingénierie SAS Représentant permanent de Sogeclair SA au Conseil d'Administration d'Oktal SAS Membre du Comité de Direction de Sogeclair Aerospace SAS Administrateur de Sogeclair Aerospace SA Co-gérant de Sogeclair Aerospace SARL Membre du Comité de Direction d'Aviacomp SAS Co-gérant de Checkaero BV Hors groupe : Administrateur de l'IRDI Président du MEDEF de Haute-Garonne	Au sein du groupe : Administrateur de Edt SA (TUP dans Sogeclair Aerospace SAS) Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogeclair Aerospace SAS) Hors groupe : Gérant de Tharsys SAS

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Hors groupe : Gérant de la SCI Solair	Au sein du groupe : Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogeclair Aerospace SAS Administrateur et Président de Edt SA (TUP dans Sogeclair Aerospace SAS)

Monsieur Michel GRINDES, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
	Hors groupe : Gérant de MBZ Consultants SARL

Monsieur Gérard BLANC, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Hors groupe : Administrateur de Valeo Président de Marignac Gestion SAS	

Monsieur Alain RIBET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Au sein du groupe : Membre du Comité de Direction de Sogeclair Aerospace SAS Directeur Expert de Sogeclair Aerospace SAS Président de SE2 Consulting SAS Hors groupe : Administrateur de Formidias	Au sein du groupe : Administrateur de Edt SA (TUP dans Sogeclair Aerospace SAS) Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogeclair Aerospace SAS)

Monsieur Alberto FERNANDEZ, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Hors groupe : Administrateur d'Aries Industrial y Naval (anciennement Aresa SA) Membre du Comité Stratégie d'Asco Président Jefe Jeronimo SL	

Monsieur Henri-Paul BROCHET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Hors groupe : Administrateur suppléant d'Aerospace Valley Président d'Aliage Président du Cancéropole Grand Sud Ouest Conseiller CESER Membre du Conseil de surveillance d'Actia Group	Hors groupe : Administrateur de Thales Alenia Space Belgium Administrateur de Thales Alenia Space Espagne Conseiller du Président de Thales Alenia Space Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space et Alenia Spazio Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space Directeur du site de Toulouse de Thales Alenia Space Représentant permanent de Thales Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace

Madame Martine ROBARDEY, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Néant	Néant

Monsieur Jacques RIBA, Administrateur jusqu'au 27 mai 2011

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Hors groupe : Gérant de Pagestri SARL Gérant de Jari Conseil SARL	Hors groupe : Administrateur de Courtois SA

5.3 Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé ainsi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

5.4 Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau récapitulatif des rémunérations versées et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération brute fixe	205 200,00	205 200,00	205 200,00	205 200,00
- Rémunération variable	221 980,76	139 771,80	321 214,68	221 980,76
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	14 474,00	14 474,00	16 176,00	16 176,00
- Avantages en nature (véhicule de fonction)	-	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-	-	-
TOTAL	**441 654,76**	**359 445,80**	**542 590,68**	**443 356,76**

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2011 correspond à l'exercice 2010 ; celle versée en 2012 correspond à 2011. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 4% du résultat courant avant impôt (RCAI) consolidé.

Tableau 2

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2011	Montants versés en 2012
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations(1)	20 000	20 000
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations	-	-
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	13 487	17 088
Autres rémunérations brutes(2)	60 000	60 000
M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	5 987	6 088
Autres rémunérations	-	-
Mme Martine Robardey		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	**129 409**	**133 616**

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 20.000 euros par exercice
(2) Rémunération brute fixe

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

Il n'existe pas de critère d'attribution tel que le taux de présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Tableau 3

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	Néant					

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	Néant		

Tableau 5

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Néant					

Tableau 6

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	Néant		

Tableau 7

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
Date d'Assemblée	Plan 1	Plan 2
	Néant	Néant

Tableau 8

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
	Néant			

Tableau 9

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de début de mandat : mai 2007 Date de fin de mandat : AG 2013		x		X	x			x

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, le Conseil d'Administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Il vous sera demandé de renouveler votre approbation de cet engagement, avec l'adaptation ci-dessous, sous condition suspensive du renouvellement des fonctions de Monsieur Philippe Robardey en qualité d'administrateur et de Directeur Général de la société :

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du présent document de référence.

7. Les conventions réglementées

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.
Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. Informations ayant un impact en termes d'offre publique

La structure du capital est définie au paragraphe 4.1.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 3 décembre 2004 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil du 1er août 2003. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 150.040 actions et droits de vote y attachés.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant en annexe 2 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement EADS E2S preferred supplier for engineering services et les emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.4. du présent rapport.

9. Division de la valeur nominale des actions

Nous vous proposons de diviser la valeur nominale des actions de la société par quatre afin d'accroître la liquidité du titre et de le rendre plus accessible aux différentes populations d'actionnaires.

La division du capital social en actions de 1 € donnerait lieu à l'échange de quatre actions nouvelles de 1 € de nominal contre une action ancienne de 4 € de nominal. Le nombre d'actions nouvelles à émettre s'élèvera, en conséquence, à 2.900.000 actions de 1 € nominal.

Elles seraient délivrées sous la forme au porteur ou nominative, au choix de l'actionnaire.

Cette division prendrait effet à une date qui serait fixée par le Conseil d'Administration qui aurait tous pouvoirs pour procéder à cet échange à une date postérieure à la date de paiement du dividende, nommer tout mandataire pour assurer la centralisation des opérations relatives à la division du nominal des actions de la société et, d'une manière générale, faire le nécessaire. Les frais relatifs à la division du nominal des actions seraient pris en charge par la société.

Cette opération serait réalisée entre le 30 juin et le 31 décembre 2013.

Le droit de vote double, tel que prévu par les dispositions de l'article 15 des statuts, serait attribué, dès leur émission, aux actions nominatives de 1 € provenant de la division des actions nominatives de 4 € bénéficiant de ce droit, le délai de deux ans stipulé à l'article précité n'étant pas interrompu par l'échange.

Si vous acceptez cette proposition, il vous sera demandé de modifier l'article 7 des statuts, sous réserve de la réalisation définitive de la division du nominal des actions de la société.

Dans le cadre de cette modification des statuts, il vous sera proposé également de modifier l'article 9 relatif à la forme des actions en vue de remplacer les termes « organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières » par « dépositaire central d'instruments financiers ». Cette modification prendrait effet le jour de la réalisation définitive de la division du nominal des actions de la société.

10. Délégations en matière d'augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité est joint à l'annexe 2 du présent rapport.

Nous vous proposons, en outre, de conférer à votre Conseil d'Administration les délégations suivantes :

10.1 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 26 juillet 2013.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 725.000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

10.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance, pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 725.000 euros.

Il est précisé que ce montant n'inclurait pas la valeur nominale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 725.000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

10.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel et délai de priorité obligatoire de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, qui serait consentie pour une durée de 26 mois, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec l'obligation pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 725.000 euros.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 725.000 euros.

La somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

10.4 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, qui serait consentie pour une durée de 26 mois, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 725.000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 725.000 euros.

La somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

10.5 Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 1°, alinéa 2, du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé à

déroger, dans la limite de 10% du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur*,* au choix du Conseil d'administration *:*

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%,
- soit à la moyenne de cinq cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait se justifier afin de permettre au Conseil, si cela était nécessaire, de pouvoir retenir une décote supérieure à 5% et de bénéficier de plus de souplesse pour saisir des opportunités.

10.6 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Conseil d'Administration, lorsqu'il constate une demande excédentaire, la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

10.7 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société*.*

A l'exception de la délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, les plafonds de cette délégation et des délégations visées ci-dessus s'imputeront sur un montant nominal global maximum.

10.8 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société, et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées, dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

11. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 3 du présent rapport.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

1. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIETALES

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2012 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2012	2011	2010
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	879	793	791
Techniciens et employés	103	109	90
TOTAL	**982**	**902**	**881**

Les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et PACA comptent 564 collaborateurs ; l'Ile-de-France en totalise 62.
La moyenne d'âge est de 36 ans avec un taux de renouvellement de 9,7 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 1,3 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les recrutements ont principalement concerné des techniciens supérieurs, ingénieurs et experts dans les domaines Aerostructure, Installation de Systèmes et Gestion de Configuration.
Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir le renforcement de nos compétences en 2013.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 20 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois, propres et sous-traités, en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devrait également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique (Offset/Offshore).

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 3,01 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2012, les rémunérations ont évolué entre 2 % et 3,2 % toutes catégories de collaborateurs confondues.

Historiquement, il existe 2 contrats d'intéressement qui concernent les salariés d'OKTAL SAS et OKTAL SE. Pour les filiales françaises, il existe un accord de participation qui a dégagé une réserve spéciale de participation brute de 871 k€ en 2012.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.
En 2010, des plans emplois-seniors triennaux (2010-2012) ont été signés au sein des filiales françaises. Ils feront l'objet de renouvellement en 2013.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée quasi uniquement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continuels.

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2012, un montant de 728 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 3 % de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1er janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail…).

1.9. Rapport de situation professionnelle comparée hommes/femmes

Un rapport de situation comparée a été établi en 2011 pour la filiale française Sogeclair Aerospace SAS.
Celui-ci permet d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et de l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT).

Il intègre également un plan d'action couvrant trois des domaines énumérés ci-dessus.

Ce plan d'action fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

Les membres du Comité d'Entreprise ont émis un avis favorable sur ce rapport.

En application de la loi du 27 janvier 2011, le Conseil d'Administration délibère annuellement, sur la question de l'égalité professionnelle homme/femme.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances. Le budget 2012 des œuvres sociales a représenté environ 288 k€.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont entamé une démarche d'auto-évaluation selon l'ISO 14001, conduisant à la définition d'une politique environnementale, d'un système de management couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et la directive REACH sont les principales exigences applicables qui ont nécessité au cours de l'année écoulée la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou de mise en conformité.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Le domaine d'intervention principal étant l'ingénierie, les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Pour l'ensemble des entreprises, des actions sont engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire. Ainsi l'introduction du « green IT » est devenue pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance sont en cours de déploiement pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, hors Direction Générale, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche, compte tenu de son activité.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non applicable

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Non applicable

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant

ANNEXE 2 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27/05/2011	26/07/2013	1 450 K€	-	-	1 450 K €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27/05/2011	26/07/2013	1 450 K€	-	-	1 450 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public et/ou par placement privé	27/05/2011	26/07/2013	1 450 K€ (1)	-	-	1 450 K€
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	27/05/2011	26/07/2013	10 % du capital (1)	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27/05/2011	26/07/2013	3 % du capital	-	-	3 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	28/05/2010	27/07/2013	3 % du capital	-	-	3 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	28/05/2010	27/07/2013	2 % du capital	-	-	2 % du capital

(1) : Délégations s'imputant l'une sur l'autre.

ANNEXE 3 :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	NEANT
Qualité	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	

ANNEXE 4 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	3 894 934	3 754 758	3 909 861	4 560 476	4 625 164
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 999 103	807 018	1 909 608	689 389	982 059
Impôts sur les bénéfices	25 758	(184 851)	573 413	904 476	245 682
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 505 077	746 591	1 291 399	(297 700)	567 274
Résultat distribué	398 750	398 750	398 750	616 250	1 160 000(*)
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,72	1,14	1,84	(0,39)	1,02
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,07	1,03	1,78	(0,41)	0,78
Dividende attribué à chaque action	0,55	0,55	0,55	0,85	1,60*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	17	16	15	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 072 385	1 047 686	1 207 455	1 285 511	1 424 559
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	506 739	511 940	567 644	613 665	672 314

(*) projet

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2013

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 47.821 représentant 6.60% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 2.557
- Opérations de croissance externe : 17.167
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant
- Sans affectation : 28.097

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 01/06/2012 au 28/02/2013)

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Sans affectation	Opération de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	**Total**
Achats	Nombre d'actions	21 092	/	/	/	/	/	21 092
	Volume des actions utilisées (1)	100%	/	/	/	/		
Ventes / transferts	Nombre d'actions	21 885	/	/	/	/		21 885

(1) animation du titre

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 17 mai 2013

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 72.500 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 47.821 (soit 6,6% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24.679 actions (soit 3,4% du capital) sauf à céder (ou à annuler) les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 150 euros

Montant maximal du programme : 10.875.000 euros

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 mai 2013, soit jusqu'au 16 novembre 2014.

27. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 MAI 2013

27.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce,le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport est préparé par le Président-Directeur Général en collaboration avec les avocats spécialisés de la société et le responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 15 mars 2013 et transmis aux commissaires aux comptes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com) ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions de ce Code en matière de jetons de présence ont été écartées.
En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1 Le Conseil d'Administration

1.1.1 La composition du Conseil

Le Conseil est composé de huit membres :

- Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jean-Louis Robardey, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2009 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Michel Grindes, administrateur, né le 28 mars 1937, renouvelé en 2008 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, administrateur, né le 16 janvier 1944, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alberto Fernandez, administrateur, né le 1er avril 1949, renouvelé en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

- Monsieur Gérard Blanc, administrateur, né le 6 mars 1943, nommé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Henri-Paul Brochet, administrateur, né le 12 septembre 1945, nommé en 2009 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Madame Martine Robardey, administrateur, née le 25 février 1959, nommée en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Jacques Riba, dont le mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2011, a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du même jour, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. En sa qualité de censeur, Monsieur Jacques Riba assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Chargé de veiller à l'application des statuts, il peut émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander que ses observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale s'il le juge à propos.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, exerce la Direction Générale de la société en tant que mandataire social.

Madame Huguette Robardey, ancien administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Quatre administrateurs : Messieurs Michel Grindes, Alberto Fernandez, Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence. En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, reprise dans le règlement intérieur, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf paragraphe 1.1.4 du présent document).

Les mandats d'administrateur de Messieurs Gérard Blanc, Alain Ribet et Philippe Robardey arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Leur renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale réunie ce jour, pour une durée de six ans.

Lors de sa séance du 14 mars 2011, le Conseil d'Administration a pris acte des nouvelles dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle.

1.1.2 Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3 La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit, dix jours au moins à l'avance, sauf exception. Les réunions se tiennent au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (5 réunions en 2012).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs.

Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité du groupe, filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2012. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme notable n'étant à signaler. Le taux moyen de présence physique effective a été de 98%.

Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général.

Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle. Ils y participent effectivement.

1.1.4 Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer.

Le règlement a été mis à jour le 16 mars 2012 au regard de l'instauration de fenêtres négatives pour les personnes ayant accès à des informations privilégiées. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogeclair.com).

1.1.5 Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2012, le Conseil d'Administration a délibéré notamment sur les sujets ci-dessous :

- l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels,
- l'examen des budgets de l'exercice 2013 et des tendances 2014 et 2015,
- la stratégie de l'entreprise (analyse des orientations stratégiques, économiques et financières, l'organisation des filiales, le suivi des plans de recrutement),
- l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre,
- les cautions et avals,

- la composition et la rémunération du Comité de direction,
- le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure,
- les relations avec les tiers,
- la situation des mandats des administrateurs.

1.1.6 Evaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middlenext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation du Conseil, de façon régulière, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2012, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration a considéré que globalement le fonctionnement du Conseil était satisfaisant, la plupart des améliorations et suggestions proposées lors de la précédente évaluation ayant été mises en œuvre.

Parmi les suggestions faites par les administrateurs figure le souhait de participer à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du conseil et de continuer les échanges avec les dirigeants du Comité de Direction, comme c'est le cas depuis plusieurs années

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

2 comités sont constitués au sein du Conseil d'administration.

1.2.1 Le comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 du Code de commerce, de supprimer le comité d'audit initialement créé le 18 décembre 2008 et d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit, en application de l'article L. 823-19 dudit Code.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration examine les comptes à chaque arrêté semestriel et clôture annuelle.

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois sous forme de comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupart Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit. Cependant, il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit.

1.2.2 Le comité des rémunérations

Ce Comité comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception du Président Directeur Général.

Il analyse une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de direction.

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middlenext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlenext de décembre 2009.

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2011 correspond à l'exercice 2010 ; celle versée en 2012 correspond à 2011. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 4% du résultat courant avant impôt (RCAI) consolidé.

La société s'est, par ailleurs, engagée à verser à Monsieur Philippe Robardey, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblés Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

- Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.
Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.
Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

- Services financiers

Ces services sont organisés autour de deux pôles :

- Comptabilité, contrôle de gestion et fiscalité,
- Consolidation, communication et publication financière, trésorerie, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.
Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle.
Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

- Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.
Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.
Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

- Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.
A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

- Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.
Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

- Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.
Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- prise de commandes et carnet de commandes,
- facturation et niveau des travaux encours,
- effectifs, masse salariale et sous-traitance,

- salaire moyen,
- taux d'improductivité,
- trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Depuis 2009, des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2012, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SOGECLAIR SA

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SOGECLAIR SA

_____

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 12 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Didier GARRIGUES

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

27.2. Rapport financier annuel

27.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent au chapitre 20.3.3, page 48 du présent document de référence.

27.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent au chapitre 20.3.1, page 28 du présent document de référence.

27.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes

Ces informations figurent au chapitre 26, page 72 du présent document de référence.

- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces informations figurent au chapitre 26, page 87 du présent document de référence.

- Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

Ces informations figurent au chapitre 26, page 105 du présent document de référence.

- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

Ces informations figurent au chapitre 1, page 5 du présent document de référence.

27.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4, pages 59 et 61 du présent document de référence.

27.3. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

	Cabinet Morereau Audit				Cabinet Robert Morereau				EXCO fiduciaire du Sud Ouest				Cabinet Rosenkrantz				International Chartered Accountants (ICA)			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1
Audit																				
* Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																				
- Emetteur	**16 300**	15 735	**100%**	100%					**16 300**	15 735	**32.2%**	31.6%								
- Filiales intégrées globalement					**32 666**	32 396	**100%**	100%	**34 300**	34 070	**67.7%**	68.4%	**32 950**	40 652	**100%**	100%	**1 300**	1171	**100%**	100%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																				
- Emetteur																				
- Filiales intégrées globalement																				
Sous-total	**16 300**	15 735			**32 666**	32 396			**50 600**	49 805			**32 950**	40 652			**1 300**	**1 171**		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																				
* Juridique, fiscal, social																				
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)																				
Sous-total	**-**	-			**-**	-			**-**	-			**-**	-			**-**	-		
TOTAL	**16 300**	15 735			**32 666**	32 396			**50 600**	49 805			**32 950**	40 652			**1 300**	1 171		